

États financiers consolidés

Rapport de la direction

Aux actionnaires de TransAlta Renewables Inc.

Les états financiers consolidés et les autres informations financières figurant dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction. Il incombe à la direction de s'assurer que la préparation de ces informations est fondée sur des jugements sûrs, des méthodes et principes comptables pertinents, et des estimations raisonnables. La direction s'assure en outre de la cohérence de toutes les informations présentées.

La direction est aussi responsable de l'établissement et du maintien de contrôles et de procédures internes régissant la présentation de l'information financière. Le processus de contrôle interne comprend un service d'audit interne et une politique définie de conduite des affaires. TransAlta Corporation («TransAlta») fournit des services administratifs généraux à TransAlta Renewables Inc. («TransAlta Renewables») aux termes d'une convention de services de gestion, d'administration et d'exploitation («convention de services de gestion»). Les employés de TransAlta Corporation qui assurent la prestation de ces services sont tenus de respecter la politique définie de conduite des affaires de TransAlta Corporation. De plus, TransAlta Renewables Inc. a adopté un code de déontologie qui peut être consulté sur le site Web de TransAlta Renewables Inc. (www.transaltarenewables.com). La direction estime que le processus de contrôle interne, les procédés d'examen et les conventions établies procurent une assurance raisonnable quant à la fiabilité et à la pertinence des rapports financiers. La direction estime en outre que les activités de TransAlta Renewables Inc. sont menées conformément à la loi et à des normes strictes de conduite des affaires.

Le conseil d'administration (le «conseil») doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, principalement par l'entremise de son comité d'audit et de nomination (le «comité»). Le comité, qui est entièrement composé d'administrateurs ne faisant pas partie de la direction, examine les états financiers et le rapport annuel et en recommande l'approbation au conseil. Le comité se réunit avec la direction, les auditeurs internes et les auditeurs externes pour s'entretenir des contrôles internes ainsi que de questions d'audit et de présentation de l'information financière. Les auditeurs internes et externes ont librement et pleinement accès au comité. De plus, le comité recommande le cabinet d'auditeurs indépendants dont la nomination doit être entérinée par les actionnaires.



Todd Stack

Président



Brent Ward

Chef des finances

Le 22 février 2023

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Aux actionnaires de TransAlta Renewables Inc.


Le rapport suivant porte sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Renewables Inc. et est établi par la direction selon le *Règlement 52-109* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La direction de TransAlta Renewables Inc. est responsable de l'établissement et du maintien d'un processus de contrôle interne pertinent à l'égard de l'information financière de TransAlta Renewables Inc.

La direction s'est appuyée sur le cadre de travail de 2013 défini par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission («COSO») pour évaluer l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Renewables Inc. La direction estime que le cadre de travail du COSO de 2013 convient à son évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Renewables Inc., car il est objectif, permet des mesures qualitatives et quantitatives raisonnablement cohérentes du contrôle interne, est suffisamment complet pour ne pas exclure les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation de l'efficacité de ce contrôle interne et s'applique de façon appropriée à une telle évaluation.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne peut fournir une assurance absolue que les objectifs de la présentation de l'information financière sont atteints. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière repose sur un processus dont le résultat est directement lié à la diligence et à la conformité des personnes qui en sont responsables et, par conséquent, est assujéti à des erreurs de jugement ou des défaillances. En outre, le contrôle interne à l'égard de l'information financière peut être compromis par une collusion ou par une dérogation abusive. En raison de ces limites, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies significatives en temps opportun. Cependant, ces limites inhérentes font partie intégrante du processus de présentation de l'information financière, et il est possible de mettre au point des dispositifs de protection afin de réduire, sinon d'éliminer, ce risque.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Renewables Inc. au 31 décembre 2022 et a conclu qu'il était efficace.



Todd Stack

Président



Brent Ward

Chef des finances

Le 22 février 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de TransAlta Renewables Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de TransAlta Renewables Inc. et de ses filiales (la «société»), qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 décembre 2022 et 2021, et les comptes de résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la société aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière («IFRS»).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de l'audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de l'opinion de l'auditeur sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont chaque question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport, y compris à l'égard de ces questions. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse aux questions ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

Question clé de l'audit

Juste valeur de niveau III des placements dans des filiales de TransAlta Corporation

Comme il est indiqué aux notes 2 C), 2 M) III), 9 et 13 des états financiers consolidés, la société détient des participations financières dans certaines centrales alimentées au gaz et centrales d'énergie renouvelable par l'entremise de placements dans des filiales de TransAlta Corporation, notamment des participations détenues par l'entremise de placements dans des actions privilégiées reflet évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. L'évaluation de ces instruments, classés au niveau III de la hiérarchie des justes valeurs, est établie en utilisant des données d'entrée qui ne sont pas facilement observables. Au 31 décembre 2022, les placements de la société dans des filiales de TransAlta classés au niveau III s'élevaient à 1 037 millions de dollars.

L'évaluation de ces actions privilégiées reflet constitue une question clé de l'audit en raison de la nature subjective des données d'entrée non observables importantes qui exigent des jugements et des estimations en ce qui concerne les profils de production, les prix des produits de base, les estimations de coûts et la détermination du taux d'actualisation.

Dépréciation des actifs à long terme liés aux secteurs de production Énergie éolienne au Canada et Énergie hydroélectrique au Canada

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'état de la situation financière de la société comprend des immobilisations corporelles de 1 766 millions de dollars et une imputation pour dépréciation de 31 millions de dollars à l'égard des actifs de production éolienne et hydroélectrique, comme il en est question aux notes 2 H), 2 M) V), 7 et 14 des états financiers consolidés. Les actifs de production éolienne et hydroélectrique font l'objet d'un test de dépréciation uniquement lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie («UGT») pourrait excéder la valeur recouvrable. En 2022, la direction a relevé des indicateurs de dépréciation à l'égard de certaines UGT des secteurs de production Énergie éolienne au Canada et Énergie hydroélectrique au Canada («UGT des secteurs Énergie éolienne et Énergie hydroélectrique»).

Le calcul de la valeur recouvrable pour les UGT des secteurs Énergie éolienne et Énergie hydroélectrique aux fins du test de dépréciation des actifs constitue une question clé de l'audit en raison de l'incertitude importante liée à l'estimation et du jugement exercé par la direction pour déterminer la valeur recouvrable. Les estimations comportant un degré élevé de subjectivité comprennent la production d'électricité, les prix de vente, les estimations de coûts et le calcul du taux d'actualisation.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nous avons fait appel à nos spécialistes internes en évaluation pour évaluer la méthode appliquée et les différentes données d'entrée utilisées par la direction pour déterminer le taux d'actualisation en nous référant aux données les plus récentes sur l'industrie, l'économie et les sociétés comparables, ainsi qu'aux primes de risque spécifiques à la société et aux flux de trésorerie. En outre, pour tester les autres hypothèses clés, nous avons mis en œuvre, entre autres, les procédures suivantes :

- Nous avons inspecté les éléments probants étayant les prévisions de flux de trésorerie en comparant les volumes, les prix et le calendrier aux contrats sur produits de base exécutés et à des données de tiers.
- Nous avons évalué l'exactitude du processus d'estimation de la direction en comparant les résultats réels aux estimations et prévisions antérieures.
- Nous avons effectué une analyse de sensibilité des hypothèses importantes afin d'évaluer la variation de la juste valeur qui découlerait de la modification de ces hypothèses.
- Nous avons évalué le caractère adéquat des informations fournies par la société dans les notes des états financiers consolidés à l'égard de cette question.

Nous avons fait appel à nos spécialistes internes en évaluation pour évaluer la méthode appliquée et les différentes données d'entrée utilisées par la direction pour déterminer le taux d'actualisation en nous référant aux données les plus récentes sur l'industrie, l'économie et les sociétés comparables, ainsi qu'aux primes de risque spécifiques à la société et aux flux de trésorerie. En outre, pour tester les autres hypothèses clés utilisées pour le calcul par la société de la valeur recouvrable de certaines UGT des secteurs Énergie éolienne et Énergie hydroélectrique, nous avons mis en œuvre, entre autres, les procédures suivantes :

- Nous avons inspecté les éléments probants étayant les prévisions de flux de trésorerie en comparant la production, les prix et le calendrier aux contrats exécutés et à des données de tiers.
- Nous avons évalué l'exactitude du processus d'estimation de la direction en comparant les résultats réels aux estimations et prévisions antérieures.
- Nous avons effectué une analyse de sensibilité des hypothèses importantes afin d'évaluer la variation de la juste valeur qui découlerait de la modification de ces hypothèses.
- Nous avons évalué le caractère adéquat des informations fournies par la société dans les notes des états financiers consolidés à l'égard de cette question.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, outre les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Valerie Bertram.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Calgary, Canada

Le 22 février 2023

Comptes de résultat consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Produits des activités ordinaires (note 5)	560	470
Combustible, redevances et autres coûts (note 6)	199	132
Marge brute	361	338
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration (note 6)	103	94
Amortissement	141	150
Imputations pour dépréciation d'actifs (note 7)	31	17
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	9	8
Autres produits d'exploitation, montant net (note 8)	(14)	—
Résultats d'exploitation	91	69
Produits financiers liés aux filiales de TransAlta (note 9)	40	108
Produits d'intérêts (note 10)	6	6
Charges d'intérêts (note 10)	(50)	(42)
Produits tirés des contrats de location-financement	1	1
Profit de change	1	8
Profit à la vente d'actifs	2	—
Résultat avant impôts sur le résultat	91	150
Charge d'impôts sur le résultat (note 11)	17	11
Résultat net	74	139
Résultat net attribuable :		
Aux porteurs d'actions ordinaires	74	140
À la participation ne donnant pas le contrôle (note 12)	—	(1)
	74	139
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (en millions) (note 20)	267	267
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué	0,28	0,52

Voir les notes jointes.

États du résultat global consolidés

(en millions de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Résultat net	74	139
Autres éléments du résultat global		
Profits sur les instruments financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts	—	1
Variation nette de la juste valeur des placements dans des filiales de TransAlta (note 9)	(141)	(73)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	(141)	(72)
Pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts	—	(1)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	—	(1)
Autres éléments du résultat global	(141)	(73)
Total du résultat global	(67)	66
Total du résultat global attribuable :		
Aux porteurs d'actions ordinaires	(67)	67
À la participation ne donnant pas le contrôle (note 12)	—	(1)
	(67)	66

Voir les notes jointes.

États de la situation financière consolidés

(en millions de dollars canadiens)

Aux 31 décembre	2022	2021
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 13)	89	244
Créances clients (note 13)	135	120
Actifs de gestion du risque (note 13)	—	1
Stocks	9	8
Partie courante des autres actifs (notes 13 et 17)	7	57
	240	430
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (note 14)		
Coût	3 234	3 263
Amortissement cumulé	(1 468)	(1 366)
	1 766	1 897
Créances au titre des contrats de location-financement (note 13)	7	7
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 15)	26	26
Immobilisations incorporelles (note 16)	81	92
Autres actifs (notes 13 et 17)	53	7
Placements dans des filiales de TransAlta (notes 9 et 13)	1 037	1 270
Actifs d'impôt différé (note 11)	19	20
Total de l'actif	3 229	3 749
Passifs courants		
Dettes fournisseurs et charges à payer (note 13)	128	82
Impôt sur le résultat à payer	1	1
Dividendes à verser (notes 13 et 20)	63	63
Partie courante des passifs sur contrat (note 5)	2	13
Autres provisions	2	—
Passifs de gestion du risque (note 13)	1	3
Emprunt à vue de TEA (notes 13 et 18)	—	167
Partie courante de la dette à long terme et des obligations locatives (notes 13 et 18)	109	264
	306	593
Passifs non courants		
Dette à long terme et obligations locatives (notes 13 et 18)	681	550
Provision pour frais de démantèlement (note 19)	115	175
Passifs sur contrat (note 5)	6	6
Passifs de gestion du risque (note 13)	1	1
Passifs d'impôt différé (note 11)	315	301
Total du passif	1 424	1 626
Capitaux propres		
Actions ordinaires (note 20)	3 059	3 059
Déficit	(1 084)	(907)
Cumul des autres éléments du résultat global	(219)	(78)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	1 756	2 074
Participation ne donnant pas le contrôle (note 12)	49	49
Total des capitaux propres	1 805	2 123
Total du passif et des capitaux propres	3 229	3 749
Engagements et éventualités (note 24)		

Au nom du conseil :

Voir les notes jointes.



David Drinkwater
Président du conseil



Georganne Hodges
Administratrice

États des variations des capitaux propres consolidés

(en millions de dollars canadiens)

	Actions ordinaires	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global	Attribuables aux actionnaires	Attribuables à la participation ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 décembre 2021	3 059	(907)	(78)	2 074	49	2 123
Résultat net	—	74	—	74	—	74
Autres éléments du résultat global :						
Variation nette de la juste valeur des placements dans des filiales de TransAlta (note 9)	—	—	(141)	(141)	—	(141)
Total du résultat global	—	74	(141)	(67)	—	(67)
Dividendes sur actions ordinaires (note 20)	—	(251)	—	(251)	—	(251)
Solde au 31 décembre 2022	3 059	(1 084)	(219)	1 756	49	1 805

(en millions de dollars canadiens)

	Actions ordinaires	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global	Attribuables aux actionnaires	Attribuables à la participation ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 décembre 2020	3 059	(796)	(8)	2 255	50	2 305
Résultat net	—	140	—	140	(1)	139
Autres éléments du résultat global :						
Variation nette de la juste valeur des placements dans des filiales de TransAlta (note 9)	—	—	(73)	(73)	—	(73)
Total du résultat global	—	140	(73)	67	(1)	66
Dividendes sur actions ordinaires (note 20)	—	(251)	—	(251)	—	(251)
Acquisition du parc éolien Windrise (note 4)	—	—	3	3	—	3
Solde au 31 décembre 2021	3 059	(907)	(78)	2 074	49	2 123

Voir les notes jointes.

Tableaux des flux de trésorerie consolidés

(en millions de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Activités d'exploitation		
Résultat net	74	139
Amortissement	141	150
Profit à la vente d'actifs	(2)	—
Désactualisation des provisions (notes 10 et 19)	10	5
Charge d'impôt différé (note 11)	14	9
Perte latente (profit latent) de change	1	(6)
Provisions et passifs sur contrat	(10)	(6)
Imputations pour dépréciation d'actifs (note 14)	31	17
Autres éléments sans effet de trésorerie	(7)	15
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant variations des éléments du fonds de roulement	252	323
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation (note 21)	5	13
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	257	336
Activités d'investissement		
Ajouts d'immobilisations corporelles (note 14)	(118)	(81)
Remboursements nets sur les billets à ordre à recevoir de filiales de TransAlta	—	18
Produit de la vente d'actifs	6	—
Placements dans des filiales de TransAlta (note 9)	—	(280)
Acquisitions (note 4)	—	(213)
Règlements d'assurance de biens (note 8)	7	—
Remboursement de capital sur les placements dans des filiales de TransAlta (note 9)	92	24
Perte de change réalisée sur les instruments financiers	—	(2)
Remboursements (avances) sur le prêt à recevoir (note 17)	19	(3)
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'investissement	28	15
Autres	—	(3)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	34	(525)
Activités de financement		
Augmentation nette des emprunts sur les facilités de crédit (notes 18 et 21)	33	—
Émission de dette à long terme (notes 18 et 21)	—	173
Remboursements de dette à long terme (notes 18 et 21)	(54)	(52)
Dividendes versés sur actions ordinaires (note 21)	(251)	(251)
Profit de change réalisé sur les instruments financiers	—	3
Remboursements de l'emprunt à vue de TEA (notes 18 et 21)	(156)	(18)
Diminution des obligations locatives (notes 18 et 21)	(1)	(1)
Frais de financement	(3)	(3)
Profits réalisés sur les instruments financiers	(14)	—
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(446)	(149)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(155)	(338)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	244	582
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	89	244
Impôts sur le résultat au comptant payés	1	2
Intérêts au comptant payés	41	42

Voir les notes jointes.

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants des tableaux sont en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.)

1. Renseignements sur la société

A. Création de la société

TransAlta Renewables Inc. («TransAlta Renewables» ou la «société») a été constituée en société le 28 mai 2013 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et a été créée pour détenir un portefeuille de centrales d'énergie renouvelable et de gaz naturel et d'autres infrastructures. La société est une filiale à participation majoritaire de TransAlta Corporation («TransAlta»). Le siège social de la société est situé à Calgary, en Alberta.

B. Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés ont été préparés par la direction selon les Normes internationales d'information financière («IFRS») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board («IASB»).

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, sauf pour certains instruments financiers qui sont présentés à la juste valeur.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et des filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle. Il y a contrôle lorsque la société est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la filiale et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur la filiale.

L'autorisation de publication de ces états financiers consolidés a été reçue du conseil d'administration (le «conseil») le 22 février 2023.

C. Base de consolidation

Les états financiers consolidés reflètent tous les ajustements qui consistent en des ajustements et charges récurrents réguliers et qui sont, de l'avis de la direction, nécessaires pour une présentation fidèle des résultats. Les résultats de la société sont en partie à caractère saisonnier en raison de la nature même de l'électricité, qui est généralement consommée à mesure qu'elle est produite, et de la nature des ressources d'énergie éolienne et d'énergie hydroélectrique au fil de l'eau, qui fluctuent en fonction des saisons et des variations météorologiques annuelles. Habituellement, les centrales hydroélectriques au fil de l'eau produisent la majorité de leur électricité et génèrent la plupart de leurs produits durant les mois de printemps et d'été alors que la fonte des neiges alimente les bassins hydrographiques et les rivières. En revanche, les vents sont plus forts généralement durant les mois froids d'hiver et plus faibles au cours des mois chauds d'été.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société. Toutes les informations financières présentées dans les tableaux sont en dollars canadiens et ont été arrondies au million de dollars près, à moins d'indication contraire.

2. Méthodes comptables significatives

La société a passé en revue ses méthodes comptables significatives. Selon la définition du terme «significatif» que la direction a utilisée pour juger des informations à fournir, une information est significative si son omission ou son inexactitude pourrait influencer les décisions que les utilisateurs prennent en se fondant sur l'information financière.

A. Comptabilisation des produits des activités ordinaires

I. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

La société évalue si les contrats qu'elle conclut répondent à la définition d'un contrat conclu avec un client à la passation du contrat et sur une base continue s'il y a une indication de changements importants dans les faits et les circonstances. Chaque promesse de fournir des biens ou des services aux termes d'un contrat est comptabilisée séparément à titre d'obligation de prestation si elle est distincte. Les contrats de la société peuvent contenir plus d'une obligation de prestation. Le prix de la transaction, qui est le montant de contrepartie auquel la société s'attend à avoir droit aux termes de chaque contrat, est déterminé et attribué à l'obligation de prestation prévue au contrat. Le prix de transaction peut inclure une contrepartie variable fondée notamment sur des volumes de production futurs, des coûts variables, des prix du marché ou des indices et indexations. La contrepartie variable est incluse dans le prix de transaction pour chaque obligation de prestation uniquement lorsqu'il est hautement probable qu'un ajustement à la baisse important du montant cumulatif des produits des activités ordinaires ne se produira pas. La contrepartie variable est évaluée à chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer si la limitation a été levée. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque la société a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) son obligation de prestation en transférant le contrôle d'un bien ou d'un service au client.

Dans le cas de certains contrats, les produits des activités ordinaires peuvent être comptabilisés au montant facturé, tel que le permet la mesure de simplification liée au montant facturé, si ce montant correspond directement à la prestation de la société jusqu'à la date considérée.

Les produits des activités ordinaires de la société tirés de contrats conclus avec des clients le sont essentiellement de la vente d'électricité, de capacité et d'attributs environnementaux. Les obligations de livraison d'électricité sont remplies au fil du temps, et les produits des activités ordinaires sont comptabilisés au moyen d'une mesure de la production fondée sur les unités (c.-à-d. les mégawattheures). Les obligations de fournir de la capacité sont remplies au fil du temps, et les produits des activités ordinaires sont comptabilisés selon une méthode d'évaluation fondée sur le temps écoulé. Les obligations de livrer des attributs environnementaux qui sont vendus avec l'électricité sont remplies de la même façon que les obligations de livraison d'électricité. L'obligation de livrer des attributs environnementaux est remplie à un moment donné, généralement à leur livraison.

La société comptabilise séparément comme une créance ses droits inconditionnels à une contrepartie. Les créances clients sont évaluées à chaque période de présentation de l'information financière pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un passif sur contrat est comptabilisé lorsque la société reçoit une contrepartie d'un client avant que l'obligation de prestation soit remplie.

II. Autres produits des activités ordinaires

Le revenu de dividendes tiré des placements est comptabilisé dès que le droit de recevoir le paiement est établi, habituellement au moment où les dividendes sont déclarés par le conseil d'administration de l'entité qui les verse. Les dividendes considérés comme un remboursement de capital sont comptabilisés en réduction du coût du placement en question.

B. Conversion des monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les transactions libellées en une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits ou pertes de change qui en découlent sont comptabilisés en résultat net au cours de la période où ils surviennent. Les profits ou pertes de change découlant des actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens et des actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming, des parcs éoliens Big Level, d'Antrim, Lakeswind et Skookumchuck, de Mass Solar, de la centrale Ada et des parcs solaires en Caroline du Nord sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

C. Instruments financiers

I. Instruments financiers, dépréciation et couverture

a. Classement et évaluation

L'IFRS 9 a introduit l'exigence de classer et d'évaluer les actifs financiers en fonction de leurs caractéristiques de flux de trésorerie contractuels et du modèle économique suivi par la société pour gérer l'actif financier. Tous les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les instruments dérivés, sont comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière consolidés lorsque la société devient partie aux clauses contractuelles d'un instrument financier ou d'un contrat sur dérivé non financier. Les actifs financiers doivent être classés et évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les passifs financiers sont classés en tant que passifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'ils sont détenus à des fins de transaction. Tous les autres passifs financiers sont par la suite évalués au coût amorti.

Les actifs financiers dont les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts, surviennent à des dates précises et dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels sont par la suite évalués au coût amorti. Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont ceux dont les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts, surviennent à des dates précises et dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Tous les autres actifs financiers et placements dans des instruments de capitaux propres sont par la suite évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Lors de la comptabilisation initiale, la société peut faire le choix irrévocable d'évaluer un placement particulier en instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui serait autrement évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Si un placement dans des instruments de capitaux propres est désigné comme étant évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, le profit ou la perte cumulé auparavant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ne sera pas reclassé ultérieurement en résultat net.

Se reporter à la section M II) ci-après pour obtenir des renseignements sur la méthode comptable liée au remboursement de capital de la société se rapportant aux placements en instruments de capitaux propres.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie arrivent à expiration. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle a expiré.

Les coûts de transaction sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés pour les instruments financiers classés ou désignés comme détenus à la juste valeur par le biais du résultat net. Les coûts de transaction des autres instruments financiers sont comptabilisés comme partie intégrante de la valeur comptable initiale de l'instrument financier. La société utilise la méthode du taux d'intérêt effectif aux fins de l'amortissement de tous les coûts de transaction, de toutes les primes ou de tous les escomptes obtenus ou engagés à l'égard des instruments financiers évalués au coût amorti.

La société peut avoir recours à divers instruments financiers dérivés pour gérer son exposition au risque lié au prix des produits de base, au risque de taux d'intérêt et au risque de change, y compris des swaps financiers à prix fixe, des contrats de vente d'électricité prévoyant la livraison à long terme et des contrats de change à terme. Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle les contrats dérivés sont conclus et sont, par la suite, réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Le profit ou la perte qui en résulte est comptabilisé immédiatement dans le résultat net, à moins que le dérivé ne soit désigné et efficace comme instrument de couverture, auquel cas le moment de la comptabilisation dans le résultat net dépend de la nature de la relation de couverture.

Les dérivés incorporés dans des contrats hôtes non dérivés qui ne sont pas des actifs financiers sont comptabilisés distinctement comme des dérivés lorsqu'ils répondent à la définition d'un dérivé, que leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux des contrats hôtes, et que les contrats hôtes ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés dans des contrats hybrides qui contiennent des hôtes d'actifs financiers ne sont pas séparés des contrats hôtes, et l'ensemble du contrat est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à la juste valeur par le biais du résultat net ou au coût amorti, selon le cas.

b. Dépréciation d'actifs financiers

La société comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti et d'autres instruments. La correction de valeur pour pertes d'un actif financier est évaluée au montant de la perte de crédit attendue pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale ou si l'actif financier est déprécié dès son acquisition ou sa création. Si le risque de crédit que comporte l'actif financier n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, sa correction de valeur pour pertes est évaluée au montant de la perte de crédit attendue pour les 12 mois à venir.

Pour les créances clients, la société utilise une méthode simplifiée pour évaluer la correction de valeur pour pertes. Par conséquent, la société ne fait pas le suivi des variations du risque de crédit, mais comptabilise plutôt une correction de valeur pour pertes au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie à chaque date de clôture.

L'évaluation des pertes de crédit attendues est établie à la lumière des résultats passés et est ajustée en fonction de l'information de nature prospective. L'information prospective utilisée comprend les taux de défaillance de tiers au fil du temps, selon les cotes de crédit.

c. Comptabilité de couverture

Si la comptabilité de couverture peut être appliquée et si la société choisit cette méthode, une relation de couverture est désignée comme une couverture de flux de trésorerie ou une couverture de juste valeur. Une relation de couverture remplit les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture si, à l'origine de la couverture, il existe une désignation et une documentation officielles décrivant la relation de couverture et si la valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert varient en sens inverse l'une de l'autre sous l'impulsion du risque couvert. La documentation comprend l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément ou de la transaction faisant l'objet de la couverture, la nature du risque couvert, les objectifs de la société en matière de gestion du risque et de stratégie de couverture, et la manière dont l'efficacité de la couverture sera évaluée. Le processus de la comptabilité de couverture consiste notamment à rattacher tous les instruments dérivés à des actifs et à des passifs spécifiques comptabilisés, ou à des engagements fermes ou à des transactions prévues hautement probables spécifiques.

La société détermine, de façon méthodique, tant au moment de la mise en place de la couverture que par la suite, si les instruments dérivés utilisés permettent de compenser de façon très efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. Si les critères de couverture ne sont pas satisfaits ou que la société n'applique pas la comptabilité de couverture, l'instrument dérivé est comptabilisé à la juste valeur dans les états de la situation financière consolidés, et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net au cours de la période où elles ont lieu.

Dans une relation de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, tandis que toute partie inefficace est comptabilisée en résultat net. La réserve de couverture de flux de trésorerie est ajustée au moins élevé du cumul des profits et pertes sur l'instrument de couverture et du cumul des variations de la juste valeur de l'élément couvert. Si la comptabilité de couverture est abandonnée, les montants comptabilisés auparavant dans le cumul des autres éléments du résultat global doivent y rester si les flux de trésorerie futurs couverts sont toujours susceptibles de se réaliser. Autrement, le montant est immédiatement reclassé en résultat net à titre d'ajustement de reclassement. Après la cessation de la comptabilité de couverture, une fois que les flux de trésorerie couverts se sont produits, tout montant restant dans le cumul des autres éléments du résultat global doit être comptabilisé selon la nature de la transaction sous-jacente.

Dans certains cas, la société achète des éléments non financiers en monnaie étrangère, pour lesquels elle conclut des contrats de change afin de couvrir le risque de change sur les paiements prévus. Les profits et pertes de couverture sont considérés être des ajustements de la valeur d'entrée et sont portés en ajustement de la valeur comptable initiale des éléments non financiers couverts une fois comptabilisés. Ces ajustements ne sont pas considérés comme des ajustements de reclassement et n'ont pas d'incidence sur les autres éléments du résultat global, mais ils sont directement transférés à l'actif et sont reflétés dans l'état des variations des capitaux propres consolidé en tant que reclassement du cumul des autres éléments du résultat global.

D. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements très liquides dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins.

E. Stocks

I. Crédits d'émission

Les crédits et quotas d'émission achetés sont comptabilisés comme stocks au coût et, par la suite, au moindre du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation. Les crédits consentis à la société ou générés en interne ne sont pas comptabilisés.

II. Pièces, matériaux et fournitures

Les pièces, les matériaux et les fournitures sont comptabilisés au moindre du coût, évalué au coût moyen mobile, et de la valeur nette de réalisation.

F. Immobilisations corporelles

L'investissement de la société dans les immobilisations corporelles est d'abord présenté au coût initial de chaque composante au moment de la construction, de l'achat ou de l'acquisition. Une composante est la partie corporelle d'un actif qui peut être identifiée séparément et amortie sur sa propre durée d'utilité attendue et qui devrait procurer des avantages sur plus d'un an. Les coûts initiaux comprennent, par exemple, les matériaux, la main-d'œuvre, les coûts d'emprunt et d'autres coûts directement attribuables, y compris l'estimation initiale du coût de démantèlement et de remise en état. Les coûts sont comptabilisés dans les immobilisations corporelles s'il est probable que des avantages économiques futurs seront réalisés et que le coût de l'élément peut être évalué de façon fiable. La société comptabilise une provision pour frais de démantèlement et de remise en état pour toutes les centrales à l'égard desquelles elle a l'obligation juridique ou implicite d'enlever les installations à la fin de leur durée d'utilité et de remettre le site en état.

Le coût des pièces de rechange est incorporé et classé dans les immobilisations corporelles, puisque ces éléments ne peuvent être utilisés qu'avec un élément des immobilisations corporelles.

L'entretien planifié tout au long du cycle de vie de la centrale au gaz est effectué à intervalles réguliers. Les dépenses de remplacement de composantes engagées sont incorporées dans le coût de l'actif et amorties sur la durée d'utilité estimée de ces composantes.

Les coûts de réparation et d'entretien courants et de remplacement de pièces mineures sont imputés au résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

Après la comptabilisation initiale et l'évaluation au coût, toutes les catégories d'immobilisations corporelles continuent d'être évaluées selon le modèle du coût et sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur, le cas échéant.

Un élément ou une composante des immobilisations corporelles est décomptabilisé au moment de la cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Tout profit ou toute perte découlant de la décomptabilisation est inclus dans le résultat net au moment de la décomptabilisation de l'actif.

La durée d'utilité de chaque composante des immobilisations corporelles est estimée d'après les faits courants et les résultats passés, compte tenu des ententes et des contrats de vente à long terme en cours, de la demande courante et prévue, et de la désuétude technologique possible. La durée d'utilité sert à évaluer le taux d'amortissement de la composante des immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont amorties à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé, soit, en général, au commencement des activités commerciales. Chaque composante importante d'un élément des immobilisations corporelles est amortie au montant de sa valeur résiduelle sur sa durée d'utilité estimée selon le mode linéaire. La durée d'utilité estimée, la valeur résiduelle et les modes d'amortissement sont examinés au moins une fois par année et peuvent être révisés sur la base de nouveaux renseignements ou de renseignements additionnels. L'effet d'un changement de la durée d'utilité, de la valeur résiduelle ou du mode d'amortissement est comptabilisé de façon prospective.

La durée d'utilité résiduelle estimée des composantes des actifs amortissables, classés par catégorie d'actifs, se présente comme suit :

Production d'énergie hydroélectrique	De 2 à 39 ans
Production d'énergie éolienne	De 1 an à 29 ans
Production d'énergie au gaz	De 1 an à 11 ans
Pièces de rechange et autres	De 1 an à 17 ans

La société inscrit à l'actif les coûts d'emprunt sur le capital investi dans des projets en construction. Au démarrage des activités commerciales, les coûts d'emprunt incorporés dans le coût de l'actif, à titre de quote-part du coût total de l'actif, sont amortis sur la durée d'utilité estimée de l'actif connexe.

G. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées au coût. Les immobilisations incorporelles générées en interne découlant de projets de mise en valeur sont comptabilisées si l'entité peut démontrer qu'elle respecte certains critères liés à la faisabilité de l'utilisation interne ou de la vente ou aux avantages économiques futurs probables de l'immobilisation incorporelle. Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût, qui comprend tous les coûts directement imputables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation pour qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la direction.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles continuent d'être évaluées selon le modèle du coût et sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur, le cas échéant. L'amortissement est compris dans le poste Amortissement des comptes de résultat consolidés.

L'amortissement commence lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée et est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation incorporelle. La durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles peut être déterminée, par exemple, d'après la durée du contrat ou de l'accord de licence connexe. La durée d'utilité estimée et les modes d'amortissement sont examinés annuellement, et l'effet des changements est comptabilisé de façon prospective.

Les immobilisations incorporelles comprennent des contrats de vente d'électricité, à des tarifs fixes plus élevés que les tarifs du marché à la date d'acquisition, des logiciels et des immobilisations incorporelles en cours de développement. La durée d'utilité résiduelle estimée des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

Logiciels	De 1 an à 15 ans
Contrats de vente d'électricité	De 3 à 11 ans

H. Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société évalue s'il existe un indice que des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée ont subi une perte de valeur.

Un rendement très faible par rapport aux résultats d'exploitation projetés ou passés, des changements importants au titre de l'utilisation des actifs ou de la stratégie d'affaires globale de la société, ou des tendances sectorielles ou économiques négatives notables sont quelques-uns des facteurs qui pourraient indiquer une dépréciation. Dans certains cas, ces événements sont manifestes. Toutefois, dans bien des cas, il n'existe pas d'événement isolable indiquant une dépréciation possible. Plutôt, une série d'événements sans conséquence, s'ils sont pris isolément, surviennent au cours d'une période et indiquent qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur.

Les activités, le marché et l'environnement d'affaires de la société font l'objet d'un suivi régulier, et des jugements et des évaluations sont formulés pour déterminer s'il s'est produit un événement indiquant une dépréciation possible. En pareil cas, la société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de sortie ou à sa valeur d'utilité, selon le plus élevé des deux montants. La juste valeur correspond au prix auquel un actif pourrait être échangé dans le cadre d'une transaction normale entre les intervenants du marché à la date d'évaluation. Les prix récents des transactions sont pris en compte dans le calcul de la juste valeur. Si aucune pareille transaction ne peut être relevée, un modèle d'évaluation approprié comme l'actualisation des flux de trésorerie est utilisé. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs devant être générés par l'utilisation continue de l'actif et par sa cession in fine. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable de l'actif, une perte de valeur de l'actif est comptabilisée en résultat net et la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable.

Chaque date de présentation de l'information financière, la société évalue s'il existe un indice qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement n'existe plus ou a diminué. Dans un tel cas, la valeur recouvrable de l'actif est estimée, et la perte de valeur comptabilisée antérieurement est reprise si la valeur recouvrable de l'actif a augmenté. Si une perte de valeur est reprise, la valeur comptable de l'actif est accrue et est établie au moindre de sa valeur recouvrable estimée révisée et de la valeur comptable (diminuée des amortissements) qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée antérieurement. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée en résultat net.

I. Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible est l'impôt à payer ou à recevoir prévu sur le résultat imposable de l'exercice, selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et tout ajustement des impôts sur le résultat au titre des exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences entre la valeur comptable des actifs et passifs aux fins de l'information financière et la valeur fiscale utilisée (différences temporaires). L'impôt différé est évalué aux taux d'impôt qui sont censés être appliqués aux différences temporaires lorsqu'elles se résorbent, d'après les lois fiscales qui sont adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales non utilisées, des différences temporaires et des crédits d'impôt, dans la mesure où il est probable que de telles pertes pourront être déduites des résultats imposables futurs. Les actifs d'impôt différé sont examinés chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'économie d'impôts sur le résultat connexe sera réalisée.

J. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la société devra régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Une obligation juridique peut découler d'un contrat, de dispositions légales et de toute autre jurisprudence. Une obligation implicite peut découler des actions de l'entité lorsque celle-ci a indiqué à un tiers, par ses pratiques passées, par sa politique affichée ou par une déclaration récente suffisamment explicite, qu'elle assumera certaines responsabilités et qu'elle a, par conséquent, créé chez ce tiers une attente fondée qu'elle assumera ces responsabilités. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation des dépenses requises pour le règlement de l'obligation actuelle, compte tenu des risques et incertitudes associés à l'obligation, et est réévalué à la fin de chaque période. S'il est prévu que des dépenses seront engagées dans l'avenir, l'obligation est évaluée à sa valeur actualisée au moyen d'un taux d'intérêt ajusté en fonction du risque et fondé sur le marché.

La société comptabilise une provision pour frais de démantèlement et de remise en état pour toutes les centrales à l'égard desquelles elle a l'obligation juridique ou implicite d'enlever les installations à la fin de leur durée d'utilité et de remettre en état le site. Pour certaines centrales hydroélectriques, la société a l'obligation d'enlever le matériel de production, mais n'est pas légalement tenue de faire de même avec les structures. Les provisions initiales pour frais de démantèlement sont comptabilisées à leur valeur actualisée lorsqu'il existe une obligation. Chaque date de clôture, la société détermine la valeur actualisée de la provision au moyen des taux d'actualisation courants, reflétant la valeur temps de l'argent et les risques connexes. La société comptabilise les provisions initiales au titre des frais de démantèlement et de la remise en état, ainsi que les variations découlant des révisions des estimations de coûts et des révisions de fin de période au taux d'actualisation ajusté en fonction du risque et fondé sur le marché à titre de coût de l'immobilisation corporelle connexe (voir la note 2 F)). La désactualisation de la valeur actualisée nette est comptabilisée en résultat net au cours de chaque période et incluse dans la charge d'intérêts nette.

Les changements apportés aux autres provisions résultant des révisions des estimations des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation ou des révisions à la fin de la période du taux d'actualisation ajusté en fonction du risque et fondé sur le marché sont comptabilisés en résultat net. La désactualisation de la valeur actualisée nette est comptabilisée en résultat net au cours de chaque période et incluse dans la charge d'intérêts nette.

K. Contrats de location

Selon l'IFRS 16, un contrat contient un contrat de location lorsqu'il confère au client le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Le droit de contrôler l'utilisation d'un bien existe lorsque le client a le droit de tirer la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation du bien et le droit de décider de son utilisation.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société a payé 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2021) relativement à des obligations locatives comptabilisées, soit des intérêts de 2 millions de dollars (1 million de dollars en 2021) et des remboursements de principal de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2021).

I. Preneur

Pour tous les contrats répondant à la définition d'un contrat de location dans lesquels la société intervient en tant que preneur (client) et qui ne répondent pas aux critères d'exemption applicables aux contrats de location à court terme et aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, la société :

- comptabilise les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives dans les états de la situation financière consolidés, initialement évalués à la valeur actualisée des paiements de loyers restants, calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la société ou du taux d'intérêt implicite dans le contrat;
- comptabilise l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et la charge d'intérêts sur les obligations locatives dans les comptes de résultat consolidés;
- comptabilise les remboursements de principal sur les obligations locatives à titre d'activités de financement et les paiements d'intérêts sur les obligations locatives comme activités d'exploitation dans les tableaux des flux de trésorerie consolidés.

Pour les contrats de location à court terme ou les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, la société comptabilise les paiements de loyers en tant que charges d'exploitation.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative et de l'actif au titre du droit d'utilisation, et sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Certains des contrats de location de terrains de la société qui répondaient à la définition d'un contrat de location n'ont pas été comptabilisés puisqu'ils prévoient des paiements variables fondés sur la production ou les produits des activités ordinaires. De plus, certains des contrats de location de terrains prévoient des paiements à effectuer selon le montant le plus élevé entre les paiements minimums fixes et les paiements variables en fonction de la production ou des produits des activités ordinaires. Pour ces contrats de location, les obligations locatives ont été comptabilisées en fonction des paiements minimums fixes. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société a passé en charges des paiements de loyers variables de 7 millions de dollars (6 millions de dollars en 2021) à l'égard de ces contrats de location de terrains.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ajustés pour tenir compte : des paiements versés à la date de début du contrat de location ou avant cette date; des coûts directs initiaux engagés; des incitatifs à la location; et d'une estimation des coûts qui devront être engagés pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent ou pour la remise en état du bien sous-jacent ou pour la restauration du lieu.

L'obligation locative est réévaluée en cas de changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux, ou en cas de changement dans l'estimation ou l'évaluation par la société de son intention d'exercer une option de prolongation, de résiliation ou d'achat. Un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou est comptabilisé en résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à zéro.

La durée du contrat de location comprend les intervalles visés par toute option de prolongation que la société a la certitude raisonnable d'exercer et ceux visés par toute option de résiliation d'un contrat de location qu'elle a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité du bien sous-jacent. Si le contrat de location a pour effet de transférer la propriété du bien sous-jacent ou si le coût de l'actif au titre des droits d'utilisation prend en compte l'exercice futur d'une option d'achat par la société, l'actif au titre du droit d'utilisation relatif est amorti sur la durée d'utilité du bien sous-jacent.

II. Bailleur

Si la société détermine que les dispositions d'un contrat d'achat d'électricité («CAÉ») ou d'un autre contrat à long terme visant la vente d'électricité produite répondent à la définition d'un contrat de location et font en sorte que les principaux risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont transférés au client, l'accord est un contrat de location-financement. Les actifs visés par les contrats de location-financement ne sont pas présentés comme des immobilisations corporelles, et l'investissement net dans le contrat de location, représenté par la valeur actualisée des montants dus par le preneur, est comptabilisé dans les états de la situation financière consolidés à titre d'actif financier, classé comme une créance au titre du contrat de location-financement. Les paiements qui sont considérés comme faisant partie intégrante de l'accord sont ventilés entre une réduction de la créance au titre du contrat de location-financement et les produits tirés des contrats de location-financement. La composante produits tirés des contrats de location-financement des paiements est comptabilisée au moyen d'une méthode qui donne lieu à un taux de rendement constant de l'investissement net pour chaque période et est prise en compte dans les produits tirés des contrats de location-financement aux comptes de résultat consolidés.

Si la société détermine que les dispositions d'un contrat répondent à la définition d'un contrat de location et font en sorte que les principaux risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont conservés par la société, l'accord est un contrat de location simple. Dans le cas des contrats de location simple, l'actif est inclus dans les immobilisations corporelles, ou continue de l'être, et est amorti sur sa durée d'utilité.

Quand la société sous-loue la totalité ou une partie d'un actif qu'elle loue et à l'égard duquel elle demeure le débiteur principal en vertu du contrat de location, elle comptabilise séparément le contrat de location principal et le contrat de sous-location. Le contrat de sous-location est classé comme un contrat de location-financement par rapport à l'actif au titre du droit d'utilisation issu du contrat de location principal.

L. Regroupements d'entreprises pour les transactions sous contrôle commun

Les transactions qui constituent l'acquisition d'une entreprise sous contrôle commun sont comptabilisées selon la méthode de la fusion d'intérêts communs. Les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur valeur comptable à la date d'acquisition. Une entreprise se compose d'entrées et de processus, appliqués à ces entrées, qui ont la capacité de contribuer à la création de sorties. Les frais liés à l'acquisition aux fins du regroupement d'entreprises sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

Un test facultatif pour déterminer s'il y a concentration de la juste valeur peut être appliqué transaction par transaction afin de simplifier l'appréciation à porter pour pouvoir conclure qu'un ensemble d'activités et d'actifs acquis ne constitue pas une entreprise. Lorsque la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif brut acquis se concentre dans un actif identifiable unique ou un groupe unique d'actifs identifiables similaires, la société peut choisir de traiter l'acquisition comme une acquisition d'actifs au lieu d'un regroupement d'entreprises.

M. Jugements importants en matière de comptabilité et principales sources d'incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle exerce son jugement, fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs, des passifs, des produits et des charges, et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels de la période. Ces estimations sont assujetties à une part d'incertitude. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison de facteurs comme les variations des taux d'intérêt, des taux de change, des taux d'inflation et des prix des produits de base, les changements dans la conjoncture économique et les modifications apportées aux lois et aux règlements, et les écarts pourraient s'avérer importants.

Dans le processus d'application des méthodes comptables de la société, la direction exerce divers jugements et fait des estimations à l'égard de questions dont l'issue demeure incertaine au moment de l'établissement des estimations, et qui peuvent avoir un effet significatif sur les montants qu'elle comptabilise dans les états financiers consolidés. Des estimations différentes, résultant des principales variables utilisées dans les calculs ou des changements apportés aux estimations utilisées, pourraient avoir d'importantes répercussions sur la situation financière ou le rendement de la société.

Les jugements importants et les sources d'incertitude relative aux estimations sont décrits ci-après :

I. Influence notable en vertu des actions privilégiées reflet

La société a investi dans des actions privilégiées de filiales de TransAlta qui versent des dividendes qui reflètent certains résultats financiers d'autres filiales de TransAlta. Selon les IFRS, l'entité détenant 20 % des droits de vote de l'entité émettrice est présumée exercer une influence notable sur celle-ci. Une influence notable est le pouvoir de participer aux décisions financières et opérationnelles de l'entité émettrice.

En vertu de ses placements en actions privilégiées d'une filiale de TransAlta, lesquelles reflètent les résultats financiers de certains actifs de production éolienne et solaire aux États-Unis et de certains actifs alimentés au gaz aux États-Unis (voir la note 9), la société détient 2,4 % des droits de vote individuels de cette filiale (16,8 % sur une base cumulative). Dans le cas où aucun dividende sur ces actions n'a été versé dans les six mois suivant la date à laquelle la formule de versement aurait fixé le paiement, et pendant la période au cours de laquelle ces montants demeurent impayés, la société aura le droit à elle seule de nommer 8 % des administrateurs de cette filiale (56 % sur une base cumulative).

Le placement en actions privilégiées d'une filiale de TransAlta, lesquelles reflètent les résultats financiers de TransAlta Energy (Australia) Pty Ltd. («TEA»), ne confère pas à la société de droits de vote à moins que la filiale ne fasse défaut de verser quatre dividendes trimestriels aux dates auxquelles ils devraient être payés selon la formule de versement, qu'ils soient consécutifs ou non, et qu'ils aient été ou non déclarés. Par la suite, mais seulement tant qu'un dividende demeure en souffrance, la société a le droit d'élire 30 % des administrateurs de la filiale. La convention de placement procure à la société le droit de consulter l'information financière et d'obtenir davantage de protections contre les changements défavorables apportés à la structure d'exploitation et financière de TEA grâce aux engagements postérieurs à la clôture.

La société a déterminé qu'elle n'exerce pas une influence notable sur les filiales de TransAlta compte tenu du bloc d'actions avec droit de vote que détient TransAlta et des droits actuellement conférés au titre des actions privilégiées reflet. En conséquence, il a été établi que ces placements constituaient des actifs financiers.

II. Dividendes considérés comme un revenu ou comme un remboursement de capital

La société touche des dividendes au titre de ses placements dans des actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens, des actions privilégiées de TEA, et des actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming, des parcs éoliens Big Level, d'Antrim, Lakeswind et Skookumchuck, de Mass Solar, des parcs solaires en Caroline du Nord et de la centrale Ada (collectivement, les «placements dans des participations financières»). Déterminer si, en substance, un dividende représente un remboursement de capital fait largement appel au jugement. La société détermine le montant des dividendes qui représente un remboursement de capital en fonction de i) l'écart, si positif, entre le prix de base des actions et leur juste valeur, à la fin de la période de présentation de l'information financière; et ii) du dividende réel déclaré sur les actions au cours de la période de présentation de l'information financière, selon le montant le moins élevé. Lorsqu'il est déterminé que le dividende représente un remboursement de capital, la valeur comptable du placement connexe est réduite.

III. Juste valeur des instruments financiers

La société a eu recours à des instruments financiers et à des dérivés qui sont comptabilisés à la juste valeur, les variations initiales et subséquentes de la juste valeur ayant une incidence sur le résultat et les autres éléments du résultat global présentés au cours de la période où la variation a lieu. Les justes valeurs des instruments financiers et des dérivés sont classées dans trois niveaux.

Les justes valeurs du niveau III sont calculées en utilisant des données d'entrée relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas facilement observables. Ces niveaux de la juste valeur sont présentés et décrits de manière plus détaillée à la note 13. Les justes valeurs de certains instruments financiers et dérivés de la société sont classées dans le niveau III, car les techniques ou modèles d'évaluation internes utilisés pour établir leur juste valeur reposent sur des hypothèses non observables importantes. Le calcul de la juste valeur de ces contrats peut être complexe et repose sur des jugements et des estimations portant, entre autres, sur les produits d'exploitation, les coûts, les taux d'actualisation et les options de gestion. L'estimation des justes valeurs n'est pas nécessairement représentative des montants qui seront réalisés ou réglés, et les variations de ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée. La juste valeur peut fluctuer considérablement et peut être favorable ou défavorable selon la conjoncture du marché.

IV. Consolidation de Kent Hills Wind LP (composée des unités 1, 2 et 3 du parc éolien de Kent Hills («parc éolien de Kent Hills»))

En vertu des IFRS, la société est tenue de consolider toutes les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle. La société consolide Kent Hills Wind LP à titre de filiale. Kent Hills Wind LP est détenue à 83 % par la société et à 17 % par une tierce partie externe. La société, du fait qu'elle contrôle Kent Hills Wind LP au moyen de sa participation de 83 %, est tenue de consolider les comptes de cette dernière.

V. Dépréciation des immobilisations corporelles

Il y a une dépréciation lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, soit la juste valeur diminuée des coûts de la sortie ou la valeur d'utilité, selon le montant le plus élevé. Chaque date de présentation de l'information financière, la société évalue s'il existe un signe qu'une perte de valeur existe ou qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement n'existe plus ou a diminué. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de sortie, l'information au titre des transactions de tiers pour des actifs similaires est utilisée et, si aucune donnée n'est disponible, d'autres techniques d'évaluation, comme les flux de trésorerie actualisés, sont utilisées. La valeur d'utilité est calculée au moyen de la valeur actualisée des estimations les plus probables de la direction à l'égard des flux de trésorerie futurs selon l'utilisation actuelle et l'état existant de l'actif. Pour faire une estimation de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de la valeur d'utilité au moyen des flux de trésorerie actualisés, des estimations doivent être faites et des hypothèses doivent être posées sur les prix de vente, la production, les dépenses d'investissement, les coûts de mise hors service d'immobilisations, et les autres entrées et sorties de trésorerie sur la durée de vie des centrales. Pour formuler ces hypothèses, la direction se sert d'estimations fondées sur les prix convenus, les niveaux de production prévus, les interruptions planifiées et non planifiées, les modifications apportées à la réglementation, et la capacité ou les restrictions de transport pour la durée de vie résiduelle des centrales. Des taux d'actualisation appropriés reflétant les risques spécifiques aux actifs faisant l'objet d'un examen sont utilisés dans le cadre des évaluations. Ces estimations et ces hypothèses peuvent changer d'une période à l'autre, et les résultats réels peuvent différer et diffèrent souvent des estimations. De plus, ils peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la perte de valeur estimée, laquelle incidence pourrait être importante. La majorité des actifs de production de la société sont visés par les CAÉ de TransAlta ou d'autres CAÉ conclus avec diverses parties.

VI. Impôts sur le résultat

La préparation des états financiers consolidés requiert une estimation des impôts sur le résultat ou de la provision pour impôts sur le résultat pour chaque territoire où la société exerce ses activités. Cela suppose aussi une estimation des impôts exigibles et des impôts qui devraient être payables ou recouvrables dans l'avenir, qui sont appelés impôts différés. L'impôt différé découle des effets des différences temporaires attribuables à des éléments dont le traitement aux fins fiscales diffère du traitement à des fins comptables. L'incidence fiscale de ces différences est prise en compte dans les états de la situation financière consolidés à titre d'actifs et de passifs d'impôt différé. Il convient également de déterminer la probabilité que le résultat imposable futur de la société sera suffisant pour permettre le recouvrement des actifs d'impôt différé. Dans la mesure où le recouvrement est improbable, les actifs d'impôt différé devront être réduits. La direction doit avoir recours à son jugement pour évaluer les interprétations, les lois et les règlements fiscaux qui changent constamment, de façon à s'assurer de l'intégralité et de la présentation fiable des actifs et passifs d'impôt différé. L'utilisation d'évaluations et de traitements différents des estimations de la société pourrait avoir des effets importants sur les montants comptabilisés au titre des actifs et des passifs d'impôt différé.

VII. Provision pour frais de démantèlement et de remise en état

La société comptabilise une provision au titre des obligations de démantèlement et de remise en état comme il est décrit à la note 2 J) et à la note 19. La provision initiale pour frais de démantèlement et ses variations subséquentes sont déterminées selon la meilleure estimation de la société des dépenses au comptant requises, ajustées pour tenir compte des risques et des incertitudes inhérents au calendrier et au montant du règlement. Les dépenses au comptant estimées sont évaluées à la valeur actualisée selon un taux d'actualisation avant impôts courant ajusté en fonction du risque et fondé sur le marché. Toute variation des flux de trésorerie estimés, des taux d'intérêt du marché ou du calendrier pourrait avoir une incidence importante sur la valeur comptable de la provision.

VIII. Durée d'utilité des immobilisations corporelles

Chaque composante importante d'un élément des immobilisations corporelles est amortie sur sa durée d'utilité estimée. La durée d'utilité des immobilisations corporelles est estimée d'après les faits courants et les résultats passés, compte tenu de la durée matérielle prévue des actifs, des ententes et des contrats de vente à long terme en cours, de la demande courante et prévue, de la désuétude technologique possible et de la réglementation. La durée d'utilité des immobilisations corporelles est examinée au moins une fois l'an afin d'assurer qu'elle continue d'être appropriée.

IX. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Lorsque les contrats renferment plusieurs promesses de fourniture de biens et de services, la direction exerce son jugement pour établir si les biens ou services constituent des biens ou services distincts ou une série de biens ou services distincts qui sont essentiellement les mêmes et qui sont fournis au client au même rythme. La détermination de l'obligation de prestation influe sur la comptabilisation du prix de transaction, soit à un moment précis ou progressivement. La direction tient compte à la fois des mécanismes du contrat et de l'environnement économique et opérationnel du contrat pour déterminer si les biens ou les services d'un contrat sont distincts.

Pour déterminer le prix de transaction et les estimations de la contrepartie variable, la direction prend en compte l'historique de l'utilisation passée du client pour évaluer les biens et services à fournir au client. La société tient également compte des niveaux de production historiques et des conditions d'exploitation de ses actifs de production variables.

Pour remplir ses obligations de prestation, la direction doit faire preuve de jugement pour établir le moment où le contrôle du bien ou du service sous-jacent est transféré au client. La détermination du moment où une obligation de prestation est remplie influe sur le moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires. La direction tient compte à la fois de l'acceptation du bien ou du service par le client et de l'incidence des lois et des règlements, comme les exigences en matière de certification, pour déterminer à quel moment ce transfert a lieu.

Lorsque des contrats sont modifiés, la direction doit faire preuve de jugement pour déterminer, selon les faits et les circonstances relatifs aux changements apportés au contrat, si la modification est comptabilisée comme un nouveau contrat ou comme faisant partie du contrat existant. Si elle doit être comptabilisée comme faisant partie du contrat existant, le prix de transaction peut être touché et des ajustements peuvent être apportés aux produits des activités ordinaires comptabilisés antérieurement, ou les incidences peuvent être reflétées de façon prospective à partir de la date de la modification.

La direction fait également preuve de jugement pour déterminer si la mesure de simplification liée au moment de la facturation permet la comptabilisation des produits des activités ordinaires au montant de la facture, si ce montant correspond directement à la prestation de l'entité depuis le début du contrat.

X. Contrats de location

Pour déterminer si un contrat est un contrat de location, la société fait preuve de jugement pour établir si un bien déterminé existe, si le client ou le fournisseur obtient la quasi-totalité des avantages économiques découlant de son utilisation, et qui détient le droit de contrôler son utilisation pendant la durée du contrat.

Pour les contrats considérés comme des contrats de location, la société fait preuve de jugement pour faire les déterminations ci-après à la date de début du contrat de location, lesquelles ont une incidence sur le montant comptabilisé à l'égard de l'actif au titre du droit d'utilisation et de l'obligation locative :

- Durée du contrat de location – déterminer si la société a la certitude raisonnable d'exercer les options de renouvellement ou de ne pas exercer les options de résiliation
- Paiements de loyers – déterminer les paiements fixes en substance (inclus) et les paiements variables qui sont fonction de facteurs d'utilisation ou du rendement (exclus)
- Composantes d'un contrat – déterminer les composantes locatives et les composantes non locatives du contrat (services reçus du fournisseur) et affecter les paiements liés aux contrats aux composantes locatives et aux composantes non locatives

3. Modifications comptables

A. Modifications comptables de la période considérée

Modifications à la Norme comptable internationale («IAS») IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*

Le 14 mai 2020, l'IASB a publié *Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat* et des modifications à l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, afin de préciser les coûts qu'une entité doit prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 et la société les a adoptées à cette date. Les modifications s'appliquent aux contrats pour lesquels une entité ne s'est pas encore acquittée de toutes ses obligations à compter de la date d'entrée en vigueur. L'adoption des modifications le 1^{er} janvier 2022 n'a entraîné aucun ajustement.

B. Modifications comptables futures

Modifications à l'IAS 12 ayant trait à l'impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction

Le 7 mai 2021, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 12 intitulées *Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction*. Les modifications précisent que l'exception prévue par l'IAS 12 en ce qui a trait à la comptabilisation initiale ne s'applique pas aux transactions comme les contrats de location et les obligations de démantèlement. Ces transactions donnent lieu à des montants égaux de différences temporaires compensatoires au titre desquelles un impôt différé doit être comptabilisé.

Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, et l'application anticipée est permise. La situation actuelle de la société est conforme aux modifications et, par conséquent, aucune incidence financière ne devrait découler de leur application à la date d'entrée en vigueur.

Modifications à l'IAS 1 ayant trait au classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

En octobre 2022, l'IASB a publié des modifications afin de préciser dans quelle mesure les conditions qu'une entité doit respecter dans les 12 mois suivant la date de clôture ont une incidence sur le classement d'un passif, en plus des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, que l'IASB a publiées en janvier 2020 afin de fournir une approche plus générale concernant la présentation des passifs en tant que passifs courants ou non courants d'après les accords contractuels en vigueur à la date de clôture. Ces modifications précisent que les droits et les conditions existant à la date de clôture sont pertinents lorsqu'il s'agit de déterminer si la société a le droit de différer le règlement d'un passif pour au moins 12 mois, indiquent que les attentes de la direction ne constituent pas un facteur pertinent quant à savoir si la société exercera son droit de différer le règlement d'un passif, et apportent des éclaircissements quant aux circonstances dans lesquelles un passif est considéré comme réglé.

Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 et doivent être appliquées rétrospectivement. La société n'a pas encore évalué les incidences de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

Modifications à l'IFRS 16 ayant trait à une obligation locative découlant d'une cession-bail

En septembre 2022, l'IASB a publié le document intitulé *Obligation locative découlant d'une cession-bail*, qui modifie l'IFRS 16, *Contrats de location*, afin d'apporter des précisions relatives à l'évaluation ultérieure de l'obligation locative selon lesquelles le vendeur-preneur doit déterminer les paiements de loyers et les paiements de loyers révisés de façon à ce qu'il ne comptabilise aucun profit ni aucune perte au titre du droit d'utilisation qu'il conserve. Cette modification entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024. La société examine actuellement les incidences de cette modification sur ses états financiers consolidés.

4. Regroupements d'entreprises sous contrôle commun**Acquisition du projet de parc éolien Windrise**

Le 26 février 2021, la société a acquis une participation directe de 100 % dans le projet de parc éolien Windrise de 206 MW, situé en Alberta, pour 213 millions de dollars. L'acquisition est comptabilisée comme un regroupement d'entreprises sous contrôle commun. La société a appliqué la méthode de la fusion d'intérêts communs pour comptabiliser l'acquisition du projet de parc éolien Windrise, conformément à ses méthodes comptables préétablies. Les actifs et les passifs du projet de parc éolien Windrise acquis ont été comptabilisés à la valeur comptable précédemment inscrite dans les livres comptables de TransAlta le 26 février 2021 plutôt qu'à leur juste valeur, y compris des immobilisations corporelles de 233 millions de dollars, des passifs au titre du fonds de roulement net de 21 millions de dollars, des actifs nets de gestion du risque de 3 millions de dollars, des actifs au titre de droits d'utilisation de 2 millions de dollars et des obligations locatives de 2 millions de dollars. Par conséquent, la société a porté en réduction des capitaux propres un montant de 3 millions de dollars correspondant à la différence entre le produit et la valeur comptable des actifs du projet de parc éolien Windrise.

Les résultats d'exploitation du parc éolien Windrise ont été comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés de la société de façon prospective à compter de la date d'acquisition, le 26 février 2021. Le parc éolien Windrise a été mis en service le 10 novembre 2021.

5. Produits des activités ordinaires**A. Ventilation des produits des activités ordinaires**

La quasi-totalité des produits des activités ordinaires de la société sont tirés de la vente d'électricité, de capacité et d'attributs environnementaux que la société répartit dans les groupes suivants afin de déterminer dans quelle mesure les facteurs économiques influent sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires.

Exercice clos le 31 décembre 2022	Énergie éolienne – Canada	Énergie hydro-électrique – Canada	Gaz – Canada	Total
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients				
Électricité et autres	201	28	265	494
Attributs environnementaux ¹	30	1	—	31
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	231	29	265	525
Produits tirés des activités de détail et autres	1	—	34	35
Produits des activités ordinaires	232	29	299	560
Moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires :				
À un moment précis	30	1	—	31
Au fil du temps	201	28	265	494
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	231	29	265	525

1) Seuls les attributs environnementaux dont la vente n'était pas combinée à la vente d'électricité ou autre sont inclus dans ce poste.

Exercice clos le 31 décembre 2021	Énergie éolienne – Canada	Énergie hydro-électrique – Canada	Gaz – Canada	Total
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients				
Électricité et autres	200	29	202	431
Attributs environnementaux ¹	22	—	—	22
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	222	29	202	453
Produits tirés des activités de détail et autres	2	—	15	17
Produits des activités ordinaires	224	29	217	470
Moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires :				
À un moment précis	22	—	—	22
Au fil du temps	200	29	202	431
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	222	29	202	453

1) Seuls les attributs environnementaux dont la vente n'était pas combinée à la vente d'électricité ou autre sont inclus dans ce poste.

B. Crédits environnementaux

Au 31 décembre 2022, la société détenait 218 450 crédits d'émission (356 243 en 2021), qui devraient être sérialisés et monétisés dans le cadre de ventes à TransAlta et à d'autres tiers aux prix du marché.

C. Obligations de prestation

Les obligations de prestation en vertu des contrats de la société conclus avec ses clients comprennent la fourniture de capacités en électricité et en vapeur, la livraison d'électricité et les attributs environnementaux.

Dans beaucoup de contrats de la société, les éléments du prix de transaction font l'objet d'une limitation, notamment pour les produits des activités ordinaires variables qui sont tributaires des volumes de production futurs découlant de la demande des clients ou du marché ou des prix du marché qui sont assujettis à des facteurs hors du contrôle de la société.

D. Solde des contrats

La société a comptabilisé les passifs sur contrat liés aux produits des activités ordinaires suivants :

	2022	2021
Solde au 1 ^{er} janvier	19	6
Augmentation en raison de modifications touchant la prestation	—	13
Montants transférés aux dettes fournisseurs	(11)	—
Solde au 31 décembre	8	19
Moins : partie courante	2	13
Total des passifs sur contrat non courants	6	6

6. Charges selon leur nature

Les charges sont classées selon leur nature comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2022		2021	
	Combustible, redevances et autres coûts	Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	Combustible, redevances et autres coûts	Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration
Combustible	162	—	96	—
Redevances, coûts de location des terrains et autres coûts directs	16	—	13	—
Tarifs de transport et achats d'électricité	8	—	2	—
Coûts de conformité liés au carbone	13	—	21	—
Charges d'exploitation engagées	—	48	—	44
Autres charges d'exploitation	—	55	—	50
Total	199	103	132	94

7. Imputations pour dépréciation d'actifs

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Énergie éolienne – Canada	10	12
Énergie hydroélectrique – Canada	21	5
Imputations pour dépréciation d'actifs	31	17

Énergie éolienne – Canada

En 2022, la société a comptabilisé des imputations nettes pour dépréciation d'actifs de 10 millions de dollars pour trois centrales éoliennes à la suite des modifications apportées aux principales hypothèses, qui comprenaient des augmentations importantes des taux d'actualisation et des changements dans les flux de trésorerie futurs estimatifs. La valeur recouvrable totale de 493 millions de dollars pour ces trois actifs était fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie obtenue en utilisant la méthode d'actualisation des flux de trésorerie et est classée dans le niveau III de la hiérarchie des justes valeurs.

En 2021, la société a comptabilisé une imputation pour dépréciation de 10 millions de dollars à l'égard d'un actif éolien pour tenir compte d'une augmentation des frais de démantèlement estimés par suite de la revue d'une étude technique et une imputation pour dépréciation de 2 millions de dollars attribuable à la défaillance de la tour de Kent Hills Wind LP.

Énergie hydroélectrique – Canada

En 2022, la société a comptabilisé des imputations nettes pour dépréciation d'actifs de 21 millions de dollars pour quatre centrales hydroélectriques à la suite des modifications apportées aux principales hypothèses, qui comprenaient des augmentations importantes des taux d'actualisation et des changements dans les flux de trésorerie futurs estimatifs et la tarification. La valeur recouvrable totale de 89 millions de dollars pour ces quatre actifs était fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie obtenue en utilisant la méthode d'actualisation des flux de trésorerie et est classée dans le niveau III de la hiérarchie des justes valeurs.

En 2021, la société a comptabilisé une imputation pour dépréciation de 5 millions de dollars à l'égard de l'une des centrales hydroélectriques.

Le calcul de la juste valeur diminuée des coûts de sortie de toutes les installations susmentionnées est surtout sensible aux hypothèses suivantes :

	Taux d'actualisation des actifs visés par contrat et des actifs marchands de l'exercice considéré ¹	Taux d'actualisation des actifs visés par contrat et des actifs marchands de l'exercice précédent ¹
Énergie éolienne – Canada	6,4 % et 7,1 %	5,0 % et 5,0 %
Énergie hydroélectrique – Canada	5,9 % et 6,4 %	3,6 % et 4,9 %

1) Les taux d'actualisation sont liés à l'évaluation détaillée la plus récente réalisée pour les secteurs Énergie éolienne au Canada et Énergie hydroélectrique au Canada en 2022. Les taux d'actualisation de l'exercice précédent sont liés à l'évaluation détaillée précédente réalisée pour le secteur Énergie éolienne au Canada en 2021 et pour le secteur Énergie hydroélectrique au Canada en 2019.

8. Autres produits d'exploitation, montant net

A. Dommages-intérêts prédéterminés liés à Windrise

En 2022, la société a comptabilisé un recouvrement de 12 millions de dollars au titre des dommages-intérêts prédéterminés liés aux exigences que l'entrepreneur doit respecter en matière de disponibilité des éoliennes.

B. Recouvrement d'assurance lié à Kent Hills

En 2022, la société a reçu une indemnité d'assurance de 7 millions de dollars liée aux coûts de remplacement de la tour qui s'est effondrée au parc éolien de Kent Hills.

C. Règlements de contrats et avec des fournisseurs

En 2022, un montant de 5 millions de dollars a été passé en charges relativement à un règlement de contrat conclu au cours de l'exercice.

9. Produits financiers liés aux filiales de TransAlta

Les produits financiers liés aux filiales de TransAlta englobent les produits tirés des différentes participations qui, dans leur ensemble et au fil du temps, fournissent indirectement à la société des flux de trésorerie qui reflètent ceux des filiales, y compris les placements dans des participations financières.

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Produits d'honoraires tirés des garanties indirectes au titre des obligations de TEA	10	10
Revenu de dividendes tiré du placement en actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens	29	77
Produits financiers liés à TEA	39	87
Revenu de dividendes tiré du placement en actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions des centrales éoliennes et solaires aux États-Unis	1	18
Revenu de dividendes tiré du placement en actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de la centrale au gaz aux États-Unis	—	3
Total des produits financiers	40	108

Les produits financiers sont présentés dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation dans les tableaux des flux de trésorerie consolidés. Les profits et les pertes de change liés aux placements monétaires dans des filiales de TransAlta sont comptabilisés dans le profit ou la perte de change dans les états du résultat global consolidés.

Le résumé des placements dans des filiales de TransAlta est comme suit :

Aux 31 décembre	2022	2021
Placement en actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Big Level et d'Antrim	139	165
Placement en actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Mass Solar	35	45
Placement en actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Lakeswind	12	18
Placement en actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming	91	99
Placement en actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Skookumchuck	72	85
Placement en actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions des parcs solaires en Caroline du Nord	106	127
Total des placements en actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions des centrales éoliennes et solaires aux États-Unis	455	539
Placement en actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions d'Ada	26	34
Placement en actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens	556	697
Total des placements dans des filiales de TransAlta	1 037	1 270

Placements dans des filiales de TransAlta liées à TEA, aux centrales éoliennes et solaires aux États-Unis et aux centrales au gaz aux États-Unis

Les variations des placements dans des filiales de TransAlta sont comme suit :

	Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions des centrales éoliennes et solaires aux États-Unis ¹	Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de la centrale au gaz aux États-Unis ²	Actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens ³	Total
Solde du placement au 31 décembre 2020	316	—	771	1 087
Placement	237	43	—	280
Remboursement de capital	(21)	(3)	—	(24)
Variation nette de la juste valeur et écarts de change comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	7	(6)	(74)	(73)
Solde du placement au 31 décembre 2021	539	34	697	1 270
Remboursement de capital	(49)	(6)	(37)	(92)
Variation nette de la juste valeur et écarts de change comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(35)	(2)	(104)	(141)
Solde du placement au 31 décembre 2022	455	26	556	1 037

1) Les montants en principal aux 31 décembre 2022 et 2021 s'établissaient respectivement à 416 millions de dollars américains et 453 millions de dollars américains pour les centrales éoliennes et solaires aux États-Unis.

2) Les montants en principal aux 31 décembre 2022 et 2021 s'établissaient respectivement à 27 millions de dollars américains et 32 millions de dollars américains pour la centrale au gaz aux États-Unis.

3) Les montants en principal aux 31 décembre 2022 et 2021 s'établissaient respectivement à 736 millions de dollars australiens et 773 millions de dollars australiens pour les actifs en Australie.

Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions des centrales éoliennes et solaires aux États-Unis

2022

La diminution de 35 millions de dollars de la juste valeur s'explique principalement par une augmentation des taux d'actualisation, en partie contrebalancée par le raffermissement des prix marchands à terme et les incidences du change.

2021

Le 5 novembre 2021, la société a acquis une participation financière de 100 % dans le portefeuille de 20 parcs solaires photovoltaïques de 122 MW situés en Caroline du Nord (collectivement, les «parcs solaires en Caroline du Nord») en faisant l'acquisition d'un placement de 127 millions de dollars (102 millions de dollars américains) en actions privilégiées reflet d'une filiale de TransAlta. Cette acquisition est classée et évaluée à la JVAERG. Le portefeuille est garanti par des CAÉ à long terme conclus avec Duke Energy, dont la durée résiduelle moyenne est de 11 ans. Aux termes des CAÉ, Duke Energy reçoit l'électricité renouvelable, la capacité et les attributs environnementaux de chaque parc.

Le 1^{er} avril 2021, la société a acquis une participation financière de 49 % dans le parc éolien Skookumchuck de 137 MW en faisant l'acquisition d'un placement de 103 millions de dollars en actions privilégiées reflet d'une filiale de TransAlta. L'avantage économique a pris effet le 1^{er} janvier 2021. Cette acquisition est classée et évaluée à la JVAERG.

En 2021, la société a souscrit des actions privilégiées reflet supplémentaires d'une filiale de TransAlta qui reflètent le résultat et les distributions de Big Level et d'Antrim pour un montant de 7 millions de dollars (6 millions de dollars américains).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, l'augmentation de 7 millions de dollars de la juste valeur s'explique principalement par une diminution des taux d'actualisation, en partie contrebalancée par les coûts de transaction de 20 millions de dollars liés au parc éolien Skookumchuck et aux parcs solaires en Caroline du Nord comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, l'affaiblissement des prix marchands à terme dans la région de l'est des États-Unis et les incidences du change. La diminution des taux d'actualisation s'explique principalement par la variation des taux des obligations du Trésor américain observée sur le marché.

Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de la centrale au gaz aux États-Unis

2022

La diminution de 2 millions de dollars de la juste valeur s'explique principalement par une augmentation des taux d'actualisation, en partie contrebalancée par les incidences du change.

2021

Le 1^{er} avril 2021, la société a acquis une participation financière de 100 % dans la centrale de cogénération Ada de 29 MW en faisant l'acquisition d'un placement de 43 millions de dollars en actions privilégiées reflet d'une filiale de TransAlta. L'avantage économique a pris effet le 1^{er} janvier 2021. Cette acquisition est classée et évaluée à la JVAERG. La centrale de cogénération Ada est visée par un CAÉ jusqu'en 2026.

Actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens

2022

La diminution de 104 millions de dollars de la juste valeur s'explique principalement par une augmentation des taux d'actualisation et les incidences du change.

2021

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, la juste valeur des actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens tient compte des modifications aux hypothèses relatives aux flux de trésorerie, y compris les variations du taux d'actualisation, les incidences du change et les hypothèses liées au renouvellement de contrats, et de l'entente avec BHP visant la fourniture d'électricité renouvelable pour ses activités d'exploitation à Goldfields grâce à la construction du projet d'énergie solaire dans le nord de la région de Goldfields, le tout en partie contrebalancé par le fait que Fortescue Metals Group Ltd. («FMG») demeure un client de la centrale de South Hedland et par le fait d'avoir conclu avec Southern Cross Energy le contrat en vue de fournir à BHP de l'électricité renouvelable pour ses activités dans la région de Goldfields grâce à la construction du projet d'énergie solaire dans le nord de la région de Goldfields.

Justes valeurs

La société a estimé la juste valeur des actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens ainsi que des actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions des centrales éoliennes et solaires aux États-Unis et de la centrale au gaz aux États-Unis au moyen de principales données d'entrée non observables comme la prévision à long terme dont tient compte la méthode d'actualisation des flux de trésorerie mentionnée à la note 13 B) I) c). Les principales hypothèses à l'égard des principales données d'entrée non observables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur de niveau III comprennent le taux d'actualisation et les flux de trésorerie trimestriels provenant des instruments et des commissions de garantie. Le tableau ci-après présente les données quantitatives concernant les données d'entrée non observables dont tient compte la méthode d'actualisation des flux de trésorerie :

Données d'entrée non observables	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions des centrales éoliennes et solaires aux États-Unis		
Taux d'actualisation (fourchette)	De 8,2 % à 10,7 %	De 5,8 % à 8,5 %
Flux de trésorerie trimestriels (fourchette, en millions)	Moyenne de 0 \$ à 4 \$	Moyenne de 1 \$ à 4 \$
Taux de change	1,35570	1,27760
Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions des centrales au gaz aux États-Unis		
Taux d'actualisation	14,7 %	12,4 %
Flux de trésorerie trimestriels (en millions)	Moyenne de 3 \$	Moyenne de 3 \$
Taux de change	1,35570	1,27760
Actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens		
Taux d'actualisation	7,8 %	5,5 %
Flux de trésorerie trimestriels (en millions)	Moyenne de 11 \$	Moyenne de 11 \$
Taux de change	0,91523	0,92728

Le tableau suivant présente l'incidence sur l'évaluation de la juste valeur d'une variation des données d'entrée non observables ci-dessus pour refléter les hypothèses raisonnablement possibles :

Données d'entrée non observables ¹	Hypothèses possibles	Variation de la juste valeur au 31 déc. 2022	Variation de la juste valeur au 31 déc. 2021
Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions des centrales éoliennes et solaires aux États-Unis			
Variation des taux d'actualisation (en points de base)	Diminution de 100 points de base	36	51
	Augmentation de 100 points de base	(32)	(44)
Flux de trésorerie trimestriels	Augmentation de 5 % ²	23	27
	Diminution de 5 % ²	(23)	(27)
Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de la centrale au gaz aux États-Unis³			
Variation des taux d'actualisation (en points de base)	Diminution de 100 points de base	—	1
	Augmentation de 100 points de base	—	(1)
Flux de trésorerie trimestriels	Augmentation de 5 % ²	1	2
	Diminution de 5 % ²	(1)	(2)
Actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens			
Variation des taux d'actualisation (en points de base)	Diminution de 100 points de base	40	58
	Augmentation de 100 points de base	(35)	(50)
Flux de trésorerie trimestriels	Augmentation de 5 % ²	28	35
	Diminution de 5 % ²	(28)	(35)

1) Se reporter à la note 13 C) IV) pour plus de précisions sur les incidences du change.

2) Les flux de trésorerie trimestriels peuvent varier en fonction d'un taux plus élevé que le facteur supposé de 5 %.

3) Les variations de la juste valeur découlant des variations supposées du taux d'actualisation au 31 décembre 2022 peuvent varier, mais de moins de 1 million de dollars.

10. Produits d'intérêts et charges d'intérêts

Les composantes des produits d'intérêts sont comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Produits d'intérêts tirés des billets à ordre à recevoir des filiales de TransAlta	—	1
Autres produits d'intérêts	6	5
Produits d'intérêts	6	6

Les composantes des charges d'intérêts sont comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Intérêts sur la dette à long terme	30	31
Intérêts sur les obligations locatives	1	1
Intérêts sur l'emprunt à vue de TEA	5	8
Intérêts incorporés dans le coût de l'actif	—	(7)
Autres intérêts nets ¹	4	4
Désactualisation des provisions (note 19)	10	5
Charges d'intérêts	50	42

1) Incluent des lettres de crédit et des garanties, des engagements à l'égard de la facilité de crédit, d'autres intérêts et des frais bancaires. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les intérêts sur les garanties offertes par TransAlta pour le compte de la société ont été de 1 million de dollars (2 millions de dollars en 2021).

11. Impôts sur le résultat

A. Comptes de résultat consolidés

I. Rapprochements des taux

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Résultat avant impôts sur le résultat	91	150
Résultat net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	—	1
Résultat ajusté avant impôts sur le résultat	91	151
Taux d'impôt canadien, fédéral et provincial, prévu par la loi (%)	25,01 %	26,06 %
Charge d'impôts sur le résultat prévue	23	39
Augmentation (diminution) des impôts sur le résultat résultant des éléments suivants :		
Profits en capital non imposables (déductibles)	(2)	(1)
Ajustements au titre de l'impôt différé d'exercices antérieurs	2	(1)
Différences avec les taux prévus par la loi et autres différences	1	(2)
Produits financiers et produits d'intérêts non imposables	(7)	(26)
Retenue d'impôt	—	2
Charge d'impôts sur le résultat	17	11

II. Composantes de la charge d'impôts sur le résultat

Les composantes de la charge d'impôts sur le résultat sont comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Charge d'impôt exigible	3	2
Ajustements au titre de l'impôt différé d'exercices antérieurs ¹	2	(2)
Charge d'impôt différé liée à la naissance et à la résorption des différences temporaires	12	11
Charge d'impôts sur le résultat	17	11

1) En 2022, le taux d'imposition combiné prévu par la loi était de 25,01 % (26,06 % en 2021).

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Charge d'impôt exigible	3	2
Charge d'impôt différé	14	9
Charge d'impôts sur le résultat	17	11

B. Composantes des passifs d'impôt différé nets

Les principales composantes des passifs d'impôt différé nets de la société sont les suivantes :

Aux 31 décembre	2022	2021
Reports prospectifs de pertes d'exploitation et de pertes en capital nettes ¹	(26)	(52)
Immobilisations corporelles	322	334
Actifs et passifs de gestion du risque, montant net	—	(1)
Passifs d'impôt différé nets	296	281

1) Les pertes d'exploitation nettes arrivent à échéance entre 2031 et 2041.

Aux 31 décembre	2022	2021
Actifs d'impôt différé ¹	(19)	(20)
Passifs d'impôt différé	315	301
Passifs d'impôt différé nets	296	281

1) Les actifs d'impôt différé présentés dans les états de la situation financière consolidés sont recouvrables selon le résultat futur prévu et les stratégies de planification fiscale. Les hypothèses utilisées pour estimer le résultat futur reposent sur les prévisions à long terme de la société.

12. Participation ne donnant pas le contrôle

La participation ne donnant pas le contrôle de la société comprend la participation de 17 % de Natural Forces Technologies Inc. dans Kent Hills Wind LP, qui détient le parc éolien de Kent Hills (unités 1, 2 et 3). Les informations financières résumées relatives à Kent Hills Wind LP se présentent comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Résultats d'exploitation		
Produits des activités ordinaires	5	30
Résultat net et total du résultat global	1	(5)
Montants attribuables à la participation ne donnant pas le contrôle :		
Résultat net et total du résultat global	—	(1)

Aux 31 décembre	2022	2021
Situation financière		
Actifs courants	94	331
Actifs non courants	448	193
Passifs courants ¹	(53)	(224)
Passifs non courants ¹	(202)	(14)
Total des capitaux propres	(287)	(286)
Capitaux propres attribuables à la participation ne donnant pas le contrôle	(49)	(49)

1) La diminution des passifs courants et l'augmentation des passifs non courants sont attribuables au classement des obligations de Kent Hills en tant que passifs non courants en 2022 et passifs courants en 2021. Se reporter à la note 18.

13. Instruments financiers et gestion du risque

A. Actifs financiers et passifs financiers – classement et évaluation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués sur une base régulière à la juste valeur ou au coût amorti.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et le classement des actifs financiers et des passifs financiers :

Valeur comptable au 31 décembre 2022				
	Instruments dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Coût amorti	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	89	—	89
Créances clients	—	135	—	135
Créances au titre des contrats de location-financement	—	7	—	7
Autres actifs ¹	—	37	—	37
Placements dans des filiales de TransAlta	—	—	1 037	1 037
Passifs financiers				
Dettes fournisseurs et charges à payer	—	128	—	128
Dividendes à verser	—	63	—	63
Passifs de gestion du risque ¹	2	—	—	2
Dettes et obligations locatives ¹	—	790	—	790

1) Incluent la partie courante et la partie non courante.

Valeur comptable au 31 décembre 2021				
	Instruments dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Coût amorti	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	244	—	244
Créances clients	—	120	—	120
Actifs de gestion du risque (partie courante)	1	—	—	1
Créances au titre des contrats de location-financement	—	7	—	7
Autres actifs ¹	—	55	—	55
Placements dans des filiales de TransAlta	—	—	1 270	1 270
Passifs financiers				
Dettes fournisseurs et charges à payer	—	82	—	82
Dividendes à verser	—	63	—	63
Passifs de gestion du risque ¹	4	—	—	4
Emprunt à vue de TEA	—	167	—	167
Dettes et obligations locatives ¹	—	814	—	814

1) Incluent la partie courante et la partie non courante.

B. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait obtenu de la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif si une transaction ordonnée entre des intervenants du marché avait lieu à la date d'évaluation. La juste valeur peut être établie au moyen du prix négocié pour cet instrument dans un marché actif auquel la société a accès. En l'absence d'un marché actif, les justes valeurs sont calculées par la société d'après des modèles d'évaluation ou par rapport à d'autres produits semblables dans les marchés actifs.

Les justes valeurs calculées selon les modèles d'évaluation exigent de recourir à des hypothèses. Afin de déterminer ces hypothèses, la société examine d'abord les données de marché observables de l'extérieur. Dans certaines circonstances, la société a recours à des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur de la société sont comme suit :

Aux	31 déc. 2022		31 déc. 2021	
	Juste valeur Niveau II	Juste valeur Niveau III	Juste valeur Niveau II	Juste valeur Niveau III
Actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens	—	556	—	697
Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions des centrales éoliennes et solaires aux États-Unis	—	455	—	539
Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de la centrale au gaz aux États-Unis	—	26	—	34
Passifs nets de gestion du risque	(2)	—	(3)	—

I. Évaluations des justes valeurs de niveaux I, II et III

Les classements de niveaux I, II et III de la hiérarchie des justes valeurs utilisée par la société sont définis ci-après. L'évaluation de la juste valeur d'un instrument financier est incluse dans un seul des trois niveaux, le classement de celle-ci étant établi en fonction des données d'entrée du niveau le plus bas qui sont importantes pour établir la juste valeur.

a. Niveau I

Les justes valeurs sont calculées au moyen de données d'entrée correspondant aux cours du marché (non ajustés) dans les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels la société a accès à la date d'évaluation.

b. Niveau II

Les justes valeurs sont évaluées, directement ou indirectement, au moyen de données d'entrée qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement ou indirectement.

Les justes valeurs de niveau II sont déterminées selon les cours de marchés actifs, qui sont dans certains cas ajustés pour tenir compte des facteurs propres aux actifs ou aux passifs, comme les écarts de base, les évaluations du crédit et les écarts liés à l'emplacement.

Les instruments financiers de gestion du risque lié aux produits de base de la société classés dans le niveau II comprennent les instruments dérivés négociés hors Bourse dont les valeurs sont fondées sur les courbes observables des contrats à terme normalisés sur produits de base ainsi que les instruments dérivés dont les données d'entrée sont validées par les cours des courtiers ou par d'autres fournisseurs de données de marché accessibles au public. Les justes valeurs de niveau II sont également déterminées en utilisant des techniques d'évaluation, comme les modèles d'évaluation des options et les formules d'interpolation, où les données sont facilement observables.

Pour calculer les justes valeurs de niveau II des autres actifs et passifs nets de gestion du risque, la société utilise des données d'entrée observables autres que les cours du marché non ajustés qui sont observables pour l'actif ou le passif, comme les courbes de rendement du taux d'intérêt et les taux de change. Pour certains instruments financiers au titre desquels le volume des transactions est insuffisant ou les transactions ne sont pas récentes, la société se fie aux données d'entrée sur les taux d'intérêt et les taux de change similaires et à d'autres informations de tiers comme les écarts de crédit.

c. Niveau III

Les justes valeurs sont calculées en utilisant des données d'entrée pour des actifs ou des passifs qui ne sont pas facilement observables.

Pour faire une estimation de la juste valeur des placements dans des participations financières, la société utilise des flux de trésorerie actualisés, fait des estimations et pose des hypothèses sur les prix de vente, la production, les dépenses d'investissement, les coûts de mise hors service d'immobilisations, et les autres entrées et sorties de trésorerie sur la durée de vie des centrales, de même que sur la durée de vie résiduelle des centrales. Pour formuler ces hypothèses, la direction se sert d'estimations fondées sur les prix convenus et les prix marchands, les niveaux de production prévus, les interruptions planifiées et non planifiées, les modifications apportées à la réglementation, et la capacité ou les restrictions de transport pour la durée de vie résiduelle estimée des centrales. Des taux d'actualisation appropriés reflétant les risques propres aux placements dans des participations financières sont utilisés dans le cadre des évaluations. La direction pose également des hypothèses à l'égard du financement courant et des positions fiscales des placements dans des participations financières. Ces estimations et ces hypothèses peuvent changer d'une période à l'autre, et les résultats réels peuvent différer et diffèrent souvent des estimations. De plus, ils peuvent avoir une incidence positive ou négative importante sur la juste valeur de l'instrument. D'autres informations sur ces évaluations sont présentées à la note 9.

II. Produits de base et autres actifs et passifs de gestion du risque

Les actifs et passifs de gestion du risque fondés sur les produits de base sont liés aux activités de négociation et à certaines activités d'impartition. Les autres actifs et passifs de gestion du risque incluent les actifs et passifs de gestion du risque qui sont utilisés pour la gestion des encaissements et dépenses libellés en monnaies étrangères, des dépenses d'investissement liées aux projets et de la dette. Dans la mesure du possible, les variations des actifs et des passifs nets de gestion du risque pour les positions des éléments autres que de couverture sont reflétées dans le résultat net.

Le tableau suivant résume les passifs nets de gestion du risque :

	Couvertures de flux de trésorerie	Éléments autres que de couverture	Total
	Niveau II	Niveau II	
Passifs nets de gestion du risque au 31 déc. 2022	—	(2)	(2)
Passifs nets de gestion du risque au 31 déc. 2021	—	(3)	(3)

III. Instruments financiers non évalués à la juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients, des dettes fournisseurs et charges à payer, et des dividendes à verser se rapproche de leur juste valeur présentée à la date des états de la situation financière consolidés en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des prêts à recevoir, de l'emprunt à vue de TEA et des créances au titre des contrats de location-financement se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des instruments financiers non évalués à la juste valeur est comme suit :

Aux	31 déc. 2022		31 déc. 2021	
	Juste valeur Niveau II	Valeur comptable	Juste valeur Niveau II	Valeur comptable
Prêts à recevoir ¹	37	37	55	55
Emprunt à vue de TEA	—	—	167	167
Dette à long terme ²	677	790	801	792

1) Incluent la partie courante et exclut le produit d'intérêts à recevoir.

2) Inclut la partie courante de la dette à long terme et exclut les obligations locatives.

La juste valeur de la dette est déterminée en calculant un prix implicite reposant sur une évaluation courante du rendement à l'échéance. La juste valeur des prêts à recevoir mentionnés à la note 18 se rapproche de leur valeur comptable.

IV. Éléments autres que de couverture

a. Contrats de change à terme

De temps à autre, la société conclut des contrats de change à terme afin d'assurer la couverture économique des flux de trésorerie futurs libellés en monnaies étrangères auxquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée. Ces éléments sont classés comme étant détenus à des fins de transaction, et les variations des justes valeurs liées à ces transactions sont comptabilisées en résultat net.

b. Produits de base

La société est partie à diverses transactions sur instruments dérivés et autres contrats qui ne satisfont pas aux conditions de la comptabilité de couverture. Ainsi, les actifs et passifs connexes sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés sont présentées dans le résultat au cours de la période où surviennent les variations. Au 31 décembre 2022, le passif à la juste valeur associé aux activités liées aux produits de base s'élevait à 2 millions de dollars (3 millions de dollars en 2021).

Les instruments dérivés sur produits de base en cours se présentent comme suit :

Aux 31 décembre	2022		2021		
	Type (en milliers)	Notionnel vendu	Notionnel acquis	Notionnel vendu	Notionnel acquis
Électricité (MWh)		—	—	71	—
Gaz naturel (GJ)		—	—	—	549
Émissions (MWh)		165	25	290	35

C. Nature et étendue des risques découlant des instruments financiers et des instruments dérivés

I. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que les clients ou les contreparties occasionnent une perte financière à la société en ne s'acquittant pas de leurs obligations, ainsi que le risque lié aux variations de la solvabilité des entités lorsque celles-ci exposent la société à un risque commercial. La société gère activement son risque de crédit en évaluant la capacité des contreparties à respecter leurs engagements en vertu des contrats visés avant de les conclure. La société examine minutieusement la solvabilité de toutes les contreparties et, le cas échéant, obtient des garanties des sociétés, des garanties au comptant ou des lettres de crédit ou une assurance de tiers pour assurer le recouvrement ultime de ces créances. Dans le cas des opérations liées aux produits de base, la société fixe des limites de crédit strictes pour chaque contrepartie et surveille les expositions quotidiennement. Si les limites de crédit sont dépassées, la société exigera une garantie de la contrepartie ou suspendra ses activités de négociation avec cette dernière.

L'exposition directe au risque de crédit de la société est limitée, étant donné que la majorité de ses contrats de vente d'électricité sont conclus avec TransAlta, des gouvernements et des services publics de grande envergure qui exercent des activités soutenues. Par le passé, la société n'a eu aucun problème de recouvrement lié à ses créances, et le classement des créances par échéance est revu régulièrement pour assurer le recouvrement en temps opportun des montants dus à la société.

L'exposition maximale au risque de crédit de la société au 31 décembre 2022, compte non tenu de la garantie détenue ou du droit de compensation, y compris les expositions indirectes découlant des placements dans des filiales de TransAlta, comme il est mentionné à la note 9, se présente comme suit :

Note de crédit des contreparties	Exposition directe		Exposition indirecte ²	
		Débiteurs ¹		Créances clients
Notation de qualité investissement		41		90
Notation de qualité inférieure		56		3
TransAlta et filiales de TransAlta		45		—
Pas de note externe		37		—

1) Incluent les créances clients, les distributions à recevoir des filiales de TransAlta, les actifs de gestion du risque et les prêts à recevoir.

2) Inclut les créances clients et les créances au titre des contrats de location-financement de TEA. Les créances des placements dans des participations financières dans les centrales éoliennes et solaires aux États-Unis et les centrales au gaz aux États-Unis totalisaient environ 18 millions de dollars et sont attribuables à des contreparties ayant une notation de qualité investissement et d'autres notations de grande qualité.

La société utilise des notes de solvabilité externes, ainsi que des notes de solvabilité internes si des notes de solvabilité externes ne sont pas disponibles, pour établir les limites de crédit des contreparties. Dans certains cas, la société a recours à des actes de garantie notamment des garanties de la société mère, des lettres de crédit, des garanties au comptant et des assurances crédit de tiers afin de réduire l'ensemble du risque de crédit.

Au besoin, des mesures supplémentaires d'atténuation du risque seront prises pour réduire le risque auquel est exposée la société. Ces mesures d'atténuation du risque peuvent comprendre, sans s'y limiter, le suivi immédiat des montants en souffrance, la modification de l'échéancier des paiements pour s'assurer de recevoir une partie des fonds plus rapidement, la demande de garanties supplémentaires, la réduction des délais de règlement des transactions et la collaboration étroite avec les contreparties concernées pour trouver des solutions négociées.

II. Autres risques de marché

La société est exposée à des risques de marché en raison des variations de la juste valeur des actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens et des actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions des placements dans des participations financières. Une augmentation (diminution) de 5 % de la valeur de ces titres aurait entraîné une augmentation (diminution) de 52 millions de dollars des autres éléments du résultat global au 31 décembre 2022.

III. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à la capacité de la société d'avoir accès au capital requis pour ses projets en immobilisation, le refinancement de sa dette, ses opérations de couverture du prix des produits de base et les activités générales du siège social. La société tient à maintenir une situation financière solide.

La société gère son risque de liquidité associé aux passifs financiers en utilisant les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, des marchés financiers et de sa facilité de crédit de tiers. La société gère son risque de liquidité associé à la dette à long terme en élaborant et en révisant les plans de financement externes à long terme qui reflètent les plans d'affaires et la disponibilité de capitaux sur le marché.

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles des passifs financiers de la société :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028 et par la suite	Total
Dettes fournisseurs et charges à payer	128	—	—	—	—	—	128
Dette à long terme ¹	108	66	69	100	69	364	776
Obligations locatives ¹	1	1	1	1	1	18	23
Passifs nets de gestion du risque	1	1	—	—	—	—	2
Intérêts sur la dette et les obligations locatives ²	30	27	25	21	17	77	197
Dividendes à verser	63	—	—	—	—	—	63
Total	331	95	95	122	87	459	1 189

1) Incluent la partie courante.

2) Non comptabilisés comme un passif financier dans les états de la situation financière consolidés.

IV. Risque de change

La société court des risques à l'égard du dollar américain et du dollar australien par suite des placements dans des filiales de TransAlta. La société atténue l'exposition accrue attendue au titre des flux de trésorerie libellés en dollars australiens et en dollars américains liés à ces placements en ayant recours à des contrats de change à terme. Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021, l'incidence possible sur le résultat net et les autres éléments du résultat global des fluctuations des taux de change associés aux instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle est présentée ci-dessous. L'analyse de sensibilité a été préparée en utilisant l'évaluation par la direction selon laquelle une augmentation ou une diminution moyenne de 0,03 \$ (0,03 \$ en 2021) de ces monnaies par rapport au dollar canadien est une variation potentielle raisonnable au cours du prochain exercice.

Aux 31 décembre	2022	2021
Monnaie étrangère	Profits au titre des autres éléments du résultat global ¹	Profits au titre des autres éléments du résultat global ¹
Dollar américain	12	15
Dollar australien	16	20
Total	28	35

1) Ces calculs supposent une augmentation de la valeur de ces monnaies étrangères par rapport au dollar canadien. Une diminution aurait l'effet contraire.

V. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt survient lorsque les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché, lesquelles peuvent avoir une incidence sur les coûts d'emprunt de la société. La totalité de la dette à long terme de la société, à l'exception de sa facilité de crédit, qui est décrite à la note 18, est composée d'une dette portant intérêt à des taux fixes. La stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt de la société est de minimiser la volatilité des flux de trésorerie en s'assurant que sa dette à long terme porte intérêt à des taux fixes, chaque fois que c'est possible.

VI. Risque lié au prix des produits de base

Le profil contractuel de la société réduit le risque lié aux prix des produits de base, la majorité de l'électricité produite étant vendue en vertu de contrats à long terme.

14. Immobilisations corporelles

Les variations du coût des principales catégories d'immobilisations corporelles et l'amortissement cumulé connexe sont comme suit :

	Production d'énergie hydroélectrique	Production d'énergie éolienne	Production d'énergie au gaz	Pièces de rechange	Total
Coût					
Au 31 décembre 2020	277	1 913	650	16	2 856
Ajouts	3	72	6	—	81
Acquisitions (note 4)	—	233	—	—	233
Cessions et mise hors service d'immobilisations	—	(9)	—	—	(9)
Révision et augmentation des frais de démantèlement (note 19)	2	117	—	—	119
Imputations pour dépréciation d'actifs (note 7)	(5)	(12)	—	—	(17)
Transferts	—	—	1	(1)	—
Au 31 décembre 2021	277	2 314	657	15	3 263
Ajouts	3	94	16	5	118
Cessions et mise hors service d'immobilisations	—	(8)	(10)	—	(18)
Révision et augmentation des frais de démantèlement	(7)	(51)	(10)	—	(68)
Imputations pour dépréciation d'actifs (note 7)	(21)	(10)	—	—	(31)
Transferts	(9)	(15)	(1)	(5)	(30)
Au 31 décembre 2022	243	2 324	652	15	3 234
Amortissement cumulé					
Au 31 décembre 2020	108	736	395	—	1 239
Amortissement ¹	8	91	34	—	133
Cessions et mise hors service d'immobilisations	—	(6)	—	—	(6)
Au 31 décembre 2021	116	821	429	—	1 366
Amortissement	8	88	28	—	124
Cessions et mise hors service d'immobilisations	—	(5)	(9)	—	(14)
Transferts	(3)	—	(5)	—	(8)
Au 31 décembre 2022	121	904	443	—	1 468
Valeur comptable					
Au 31 décembre 2021	161	1 493	228	15	1 897
Au 31 décembre 2022	122	1 420	209	15	1 766

1) En 2021, la société a comptabilisé un amortissement accéléré de 12 millions de dollars pour les 50 fondations d'éoliennes à remplacer aux unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills.

Réfection des unités du parc éolien de Kent Hills

La société a commencé à mettre en œuvre son plan de réfection des unités du parc éolien de Kent Hills. Pour l'exercice 2022, la société a inscrit à l'actif des ajouts de 77 millions de dollars.

Intérêts incorporés dans le coût de l'actif

En 2022, la société n'a incorporé aucun intérêt dans le coût de l'actif. En 2021, la société a incorporé des intérêts de 7 millions de dollars dans le coût des immobilisations corporelles à un taux moyen pondéré de 4,70 %.

15. Actifs au titre de droits d'utilisation

La société loue des terrains, des bâtiments, des véhicules et divers types de matériel. Les contrats de location sont habituellement conclus pour une période déterminée. Ils sont négociés individuellement et leurs modalités sont très variées.

Le rapprochement des variations de la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation est présenté ci-dessous :

	Terrains	Autre ¹	Total
Au 31 décembre 2020	20	7	27
Réévaluations de l'obligation locative	(1)	—	(1)
Amortissement	(1)	(1)	(2)
Acquisition (note 4)	2	—	2
Au 31 décembre 2021	20	6	26
Ajouts	—	1	1
Réévaluations de l'obligation locative	1	—	1
Amortissement	(1)	(1)	(2)
Au 31 décembre 2022	20	6	26

1) Les autres actifs au titre de droits d'utilisation comprennent le matériel, les véhicules et les bâtiments.

Se reporter à la note 18 pour plus de renseignements sur les obligations locatives.

16. Immobilisations incorporelles

Le rapprochement des variations de la valeur comptable des immobilisations incorporelles est présenté ci-dessous :

	Contrats de vente d'électricité	Logiciels	Total
Valeur comptable			
Au 31 décembre 2020	100	3	103
Amortissement	10	1	11
Au 31 décembre 2021	90	2	92
Amortissement	10	1	11
Au 31 décembre 2022	80	1	81

17. Autres actifs

Aux	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Prêt à recevoir de Kent Hills Wind LP	37	55
Charges payées d'avance	23	9
Total des autres actifs	60	64
Moins : partie courante	(7)	(57)
Total des autres actifs à long terme	53	7

Le prêt à recevoir est classé comme étant un titre de créance évalué au coût amorti en vertu de l'IFRS 9, étant donné que les flux de trésorerie contractuels constituent uniquement des paiements du principal et des intérêts et que la société gère les prêts à recevoir conformément à un modèle économique selon lequel elle percevra les flux de trésorerie contractuels.

Le prêt à recevoir non garanti de 37 millions de dollars (55 millions de dollars en 2021) est lié à une avance consentie par Kent Hills Wind LP («KHLP»), filiale de la société, à même le produit net tiré du financement par voie d'obligations du parc éolien de Kent Hills (les «obligations de Kent Hills») à son partenaire détenant une participation de 17 %, Natural Forces Technologies Inc. Le 1^{er} juin 2022, la convention du prêt à recevoir a été modifiée et l'échéance initiale du prêt du 2 octobre 2022 a été repoussée à octobre 2027, ce qui a entraîné le reclassement d'une partie du prêt à recevoir dans les actifs non courants. Les autres modalités du prêt initial demeurent inchangées, et le prêt continue de porter intérêt à un taux de 4,55 %, l'intérêt étant payable trimestriellement. Aucun remboursement du principal n'est prévu avant l'échéance. Toutefois, le remboursement des montants associés aux dépenses d'investissement liées au remplacement des fondations pourrait être requis, comme il est décrit dans la modification apportée aux obligations de Kent Hills. En 2022, la société a reçu des remboursements de 18 millions de dollars qui étaient exigés en vertu de la renonciation et de la modification apportée aux obligations de Kent Hills.

En 2022, des coûts de 16 millions de dollars liés à l'infrastructure de transport du parc éolien Windrise ont été reclassés du poste Immobilisations corporelles aux actifs payés d'avance inclus dans le poste Autres actifs et seront amortis dans le résultat net sur la durée d'utilité du parc éolien Windrise. Aux termes de l'entente de transfert d'actifs, la propriété de ces actifs devait être transférée au propriétaire de la ligne de transport à l'achèvement des travaux de construction de l'infrastructure de transport.

Les charges payées d'avance se composent en partie de frais de gestion, lesquels sont décrits à la note 25 B) II).

18. Emprunt à vue de TEA, dette et obligations locatives

A. Encours

Aux 31 décembre	2022			2021		
	Valeur comptable	Valeur nominale	Intérêt ¹	Valeur comptable	Valeur nominale	Intérêt ¹
Emprunt à vue de TEA	—	—	— %	167	167	4,32 %
Dette à long terme :						
Facilité de crédit	32	33	4,71 %	—	—	— %
Obligation de la centrale de Pingston	45	45	2,95 %	45	45	2,95 %
Obligation des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe	202	203	3,83 %	235	237	3,83 %
Obligation du parc éolien de New Richmond	112	113	3,96 %	120	121	3,96 %
Obligation du parc éolien de Kent Hills	206	209	4,45 %	221	221	4,45 %
Obligation verte du parc éolien Windrise	170	173	3,41 %	171	173	3,41 %
Total de la dette à long terme	767	776		792	797	
Obligations locatives	23			22		
	790			814		
Moins : partie courante de la dette à long terme	(108)			(263)		
Moins : partie courante des obligations locatives	(1)			(1)		
Total de la dette à long terme et des obligations locatives	681			550		

1) Le taux d'intérêt reflète le taux stipulé ou le taux moyen pondéré en fonction de l'encours du principal.

L'emprunt à vue de TEA a été remboursé à la date d'échéance du 26 octobre 2022. À la suite du remboursement, la société a conclu une entente avec certaines filiales de TransAlta, exigeant que TEA détienne le remboursement du principal dans un compte bancaire distinct («compte») qui sera utilisé selon les instructions de la société aux fins du financement des apports requis de la société pour les projets de croissance australiens auxquels elle a choisi de participer. À tout moment après le 31 décembre 2024, la société peut résilier l'entente en fournissant un préavis écrit de 180 jours, moment où les fonds restants dans le compte, déduction faite des retenues d'impôt applicables, pourront être remboursés à la société à titre de produits financiers tirés de son placement en actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens.

La **facilité de crédit** de la société consiste en une facilité de crédit consortiale consentie totalisant 700 millions de dollars, dont un montant de 569 millions de dollars était disponible au 31 décembre 2022 (602 millions de dollars en 2021). Au 31 décembre 2022, 98 millions de dollars avaient été prélevés aux termes de lettres de crédit sur la facilité à vue sans engagement de 150 millions de dollars de la société, et 33 millions de dollars avaient été empruntés par voie d'acceptations bancaires. La société respecte les modalités de la facilité de crédit.

La facilité de crédit de 700 millions de dollars constitue la principale source de liquidités à court terme après les flux de trésorerie provenant des activités de la société. Les taux d'intérêt sur la facilité de crédit varient selon le type d'emprunt effectué : le taux préférentiel canadien, le taux des acceptations bancaires, le taux de financement à un jour garanti («SOFR») ou le taux de base aux États-Unis, conformément à une grille tarifaire qui est habituelle pour pareille facilité. Au cours de l'exercice, la facilité de crédit consentie a été prolongée d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2026, et les références au LIBOR ont été remplacées par des références au SOFR. La société respecte les modalités de la facilité de crédit.

L'**obligation de la centrale de Pingston** porte intérêt à un taux de 2,95 %. Les intérêts sont payables tous les semestres et aucun remboursement de principal ne doit être effectué avant l'échéance de l'obligation en mai 2023. L'obligation est garantie par l'installation hydroélectrique de Pingston, dont la valeur comptable au 31 décembre 2022 était de 34 millions de dollars (42 millions de dollars en 2021).

L'**obligation des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe** porte intérêt à un taux de 3,83 %. Le principal et les intérêts sont payables tous les semestres jusqu'à l'échéance de l'obligation le 31 décembre 2028. L'obligation est garantie par une charge de premier rang sur tous les actifs de l'émetteur, soit principalement les parcs éoliens de Melancthon et Wolfe Island, dont la valeur comptable combinée s'élevait à 456 millions de dollars au 31 décembre 2022 (505 millions de dollars en 2021). Au 31 décembre 2022, l'obligation affichait une note de BBB (élevée) de Dominion Bond Rating Service Limited.

L'**obligation du parc éolien de New Richmond** porte intérêt à un taux de 3,96 %. Le principal et les intérêts sont payables tous les semestres jusqu'à l'échéance de l'obligation le 30 juin 2032. L'obligation du parc éolien de New Richmond est garantie par une charge de premier rang sur tous les actifs de l'émetteur, soit New Richmond Wind LP, qui comprend principalement le parc éolien de New Richmond, dont la valeur comptable s'élevait à 149 millions de dollars au 31 décembre 2022 (165 millions de dollars en 2021).

L'**obligation du parc éolien de Kent Hills** porte intérêt à un taux de 4,45 %. Le principal et les intérêts sont payables tous les trimestres jusqu'à l'échéance de l'obligation le 30 novembre 2033. L'obligation de Kent Hills est garantie par une charge de premier rang sur tous les actifs de l'émetteur, soit Kent Hills Wind LP, qui comprend les unités 1, 2 et 3 du parc éolien de Kent Hills, dont la valeur comptable combinée s'élevait à 246 millions de dollars au 31 décembre 2022 (182 millions de dollars en 2021). En 2021, la société a annoncé que des cas de défaut pourraient s'être produits en vertu de l'acte de fiducie régissant les modalités des obligations de Kent Hills. Par conséquent, la société a classé la totalité de la valeur comptable des obligations en tant que passif courant au 31 décembre 2021.

Au cours de l'exercice, la société a obtenu une renonciation et a ratifié un acte de fiducie complémentaire qui facilite la réfection des unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills. Après l'obtention de la renonciation, la société a reclassé l'obligation en circulation dans les passifs non courants, à l'exception des remboursements prévus du principal échéant dans les 12 prochains mois. Conformément à l'acte de fiducie complémentaire, Kent Hills Wind LP ne peut verser de distributions à ses partenaires tant que les travaux de remplacement des fondations ne seront pas terminés.

L'**obligation verte du parc éolien Windrise** porte intérêt à un taux annuel de 3,41 % et vient à échéance le 30 septembre 2041. L'obligation verte du parc éolien Windrise est garantie par une charge de premier rang sur tous les actifs de l'émetteur, soit Windrise LP, qui comprend principalement le parc éolien Windrise, dont la valeur comptable combinée s'élevait à 260 millions de dollars au 31 décembre 2022 (297 millions de dollars en 2021). Jusqu'au 31 décembre 2022 inclusivement, seuls des intérêts ont été versés sur l'obligation, puis des remboursements de principal et des versements d'intérêts seront effectués trimestriellement à compter du 31 mars 2023.

B. Restrictions

Les obligations des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe, du parc éolien de New Richmond, du parc éolien de Kent Hills et de la centrale de Pingston ainsi que l'obligation verte du parc éolien Windrise sont assujetties aux conditions financières habituelles et aux clauses restrictives qui peuvent limiter la capacité de la société d'accéder aux fonds générés par les activités des centrales. Si certains tests de distribution (effectués généralement une fois par trimestre) sont réussis, les fonds peuvent être distribués par les filiales à leur société mère respective. Les fonds détenus dans ces entités ne seront pas distribués avant le calcul du prochain ratio de couverture du service de la dette au premier trimestre de 2023. Au 31 décembre 2022, un montant en trésorerie de 89 millions de dollars était assujéti à ces restrictions financières (41 millions de dollars en 2021).

C. Clauses restrictives

Au 31 décembre 2022, la société respectait toutes les clauses restrictives positives et négatives liées à sa dette.

D. Comptes de réserve

Les obligations des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe, du parc éolien de New Richmond et du parc éolien de Kent Hills ainsi que l'obligation verte du parc éolien Windrise requièrent l'établissement et le financement de certains comptes de réserve au moyen de trésorerie détenue en dépôt ou de lettres de crédit. La société a choisi d'avoir recours à des lettres de crédit pour financer ces comptes de réserve.

E. Remboursements de principal de la dette

Remboursements de principal	2023	2024	2025	2026	2027	2028 et par la suite	Total
Dette à long terme	108	66	69	100	69	364	776

F. Lettres de crédit

La société a conclu une facilité de lettres de crédit à vue sans engagement de 150 millions de dollars, en vertu de laquelle des lettres de crédit de 98 millions de dollars avaient été émises au 31 décembre 2022 (98 millions de dollars en 2021). Des lettres de crédit sont émises à des contreparties dans le cadre de divers arrangements contractuels avec la société et certaines de ses filiales. Si la société ou ses filiales ne respectent pas les dispositions de ces contrats, la contrepartie peut présenter une réclamation de paiement à l'institution financière par l'intermédiaire de laquelle la lettre de crédit a été émise. Tous les montants à payer par la société ou ses filiales en vertu de ces contrats figurent dans les états de la situation financière consolidés. Toutes les lettres de crédit arrivent à échéance à moins d'un an et seront renouvelées, au besoin, dans le cours normal des affaires.

19. Provision pour frais de démantèlement

La variation des soldes de la provision pour frais de démantèlement et de remise en état est présentée ci-dessous :

	2022	2021
Solde aux 1 ^{er} janvier	175	51
Acquisition	—	8
Désactualisation	10	5
Révisions des flux de trésorerie estimés et transferts	(5)	115
Révisions des taux d'actualisation	(65)	(4)
Solde aux 31 décembre	115	175

	2022	2021
Solde aux 31 décembre	115	175
Partie non courante	115	175

La provision pour frais de démantèlement et de remise en état a augmenté de 65 millions de dollars en raison d'une augmentation importante des taux d'actualisation découlant principalement de l'augmentation des taux de référence du marché en 2022 et 2023. Au 31 décembre 2022, les taux d'actualisation se situaient en moyenne dans une fourchette de 7,6 % à 9,7 % (fourchette de 4,6 % à 6,5 % au 31 décembre 2021).

La société estime à environ 485 millions de dollars (481 millions de dollars en 2021) le montant non actualisé des flux de trésorerie nécessaire pour s'acquitter des obligations de démantèlement et de remise en état entre 2029 et 2061. La plupart des coûts seront engagés entre 2035 et 2045.

20. Actions ordinaires

A. Émises et en circulation

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale et un nombre illimité d'actions privilégiées. Les actions ordinaires donnent droit à un vote par action aux assemblées des actionnaires. Les actions privilégiées peuvent être émises en séries et comportent des droits, restrictions, conditions et limites que le conseil peut déterminer de temps à autre. Aucune action privilégiée n'a été émise. Il n'y a pas eu de nouvelles actions ordinaires émises au cours des exercices 2022 ou 2021.

B. Dividendes

Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la société sont fixés par le conseil.

Le tableau suivant présente les dividendes sur actions ordinaires déclarés en 2022 et 2021 :

Dividendes déclarés	Total des dividendes par action	Total des dividendes	TransAlta	Autres actionnaires
Exercice clos le 31 décembre 2022	0,93996	251	151	100
Exercice clos le 31 décembre 2021	0,93996	251	151	100

Le 3 novembre 2022, la société a déclaré un dividende mensuel de 0,07833 \$ par action ordinaire payable le 31 janvier 2023, le 28 février 2023 et le 31 mars 2023.

Le 16 février 2023, la société a déclaré un dividende mensuel de 0,07833 \$ par action ordinaire payable le 29 avril 2023, le 31 mai 2023 et le 30 juin 2023.

21. Information liée aux flux de trésorerie

A. Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Source (utilisation) :		
Créances clients	(11)	2
Stocks	(1)	(1)
Dettes fournisseurs et charges à payer	16	12
Impôts sur le résultat à payer	1	—
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation	5	13

B. Variations des passifs liés aux activités de financement

	Au 1 ^{er} janv. 2022	Entrées de trésorerie	Sorties de trésorerie	Autres	Au 31 déc. 2022
Dividendes à verser	63	—	(251)	251	63
Emprunt à vue de TEA	167	—	(156)	(11)	—
Dettes à long terme ¹	792	33	(54)	(4)	767
Obligations locatives	22	—	(1)	2	23
Total des passifs liés aux activités de financement	1 044	33	(462)	238	853

1) Inclut la partie courante. Les entrées et sorties de trésorerie sur la facilité de crédit sont comprises au montant net.

	Au 1 ^{er} janv. 2021	Entrées de trésorerie	Sorties de trésorerie	Autres	Au 31 déc. 2021
Dividendes à verser	63	—	(251)	251	63
Emprunt à vue de TEA	195	—	(18)	(10)	167
Dette à long terme ¹	670	173	(52)	1	792
Obligations locatives	22	—	(1)	1	22
Total des passifs liés aux activités de financement	950	173	(322)	243	1 044

1) Inclut la partie courante. Les entrées et sorties de trésorerie sur la facilité de crédit sont comprises au montant net.

22. Capital

En matière de gestion du capital, la société a pour objectif de s'assurer qu'elle est en mesure de soutenir ses activités quotidiennes, d'honorer ses obligations financières, d'offrir des perspectives de croissance et d'assurer des distributions stables et prévisibles aux actionnaires.

Les composantes du capital de la société sont présentées dans le tableau qui suit :

Aux 31 décembre	2022	2021
Emprunt à vue de TEA	—	167
Partie courante de la dette à long terme et des obligations locatives	109	264
Dette à long terme et obligations locatives	681	550
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles	(89)	(244)
Total de la dette nette	701	737
Capitaux propres		
Actions ordinaires	3 059	3 059
Déficit	(1 084)	(907)
Cumul des autres éléments du résultat global	(219)	(78)
Participation ne donnant pas le contrôle	49	49
Total du capital	2 506	2 860

En 2022, le pourcentage du total de la dette nette sur le capital a diminué en regard de celui de 2021. La diminution du total de la dette s'explique par le remboursement complet de l'emprunt à vue de TEA et par les remboursements de l'obligation des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe, de l'obligation du parc éolien de New Richmond et de l'obligation du parc éolien de Kent Hills, partiellement contrebalancés par les emprunts sur la facilité de crédit. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué par rapport à ceux de 2021, principalement en raison du remboursement de l'emprunt à vue de TEA. Se reporter à la note 18 pour plus de renseignements.

L'obligation des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe totalisant 203 millions de dollars (237 millions de dollars en 2021), l'obligation de la centrale de Pingston totalisant 45 millions de dollars (45 millions de dollars en 2021), l'obligation du parc éolien de New Richmond totalisant 113 millions de dollars (121 millions de dollars en 2021), l'obligation du parc éolien de Kent Hills totalisant 209 millions de dollars (221 millions de dollars en 2021) et l'obligation verte du parc éolien Windrise totalisant 173 millions de dollars (173 millions de dollars en 2021) sont assujetties aux restrictions financières habituelles qui limitent la capacité de la société d'accéder aux fonds générés par les activités des installations (se reporter à la note 18).

Les dividendes sur actions ordinaires de la société sont versés à la discrétion du conseil. Dans le cadre de la détermination du paiement et du niveau des dividendes futurs, le conseil considère le rendement financier, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie et les besoins sur le plan du financement des activités et de la croissance en regard du rendement à fournir aux actionnaires.

23. Entreprises communes

Les entreprises communes de la société aux 31 décembre 2022 et 2021 comprenaient ce qui suit :

Entreprise commune	Propriété (en pourcentage)	Description
McBride Lake	50	Centrale éolienne en Alberta exploitée par la société
Pingston	50	Centrale hydroélectrique en Colombie-Britannique exploitée par la société
Soderglen	50	Centrale éolienne en Alberta exploitée par la société

24. Engagements et éventualités

A. Contrats sur des biens et services

Dans le cours normal des affaires, la société conclut régulièrement des contrats pour l'achat de biens et de services et pour la location de matériel. La société a en outre plusieurs ententes de service à long terme en vigueur pour la réparation et l'entretien de sa centrale alimentée au gaz et des turbines de centrales éoliennes. De plus, la société a conclu une convention de services de gestion avec TransAlta à l'égard de services d'administration et d'exploitation généraux (note 25).

Les paiements futurs approximatifs en vertu de ces obligations contractuelles et d'autres obligations se présentent comme suit :

	Ententes de service à long terme	Services d'administration généraux ¹	Réfection des unités du parc éolien de Kent Hills	Autre ²	Total
2023	61	21	45	38	165
2024	48	20	—	2	70
2025	35	19	—	2	56
2026	33	18	—	2	53
2027	21	17	—	2	40
2028 et par la suite	140	81	—	36	257
Total	338	176	45	82	641

1) Incluent les frais de gestion et d'optimisation des actifs à la centrale de cogénération de Sarnia de la société.

2) Inclut l'accès aux terrains, les autres contrats de location, les contrats d'achat, l'achat et la livraison de gaz naturel et l'expansion liée au gaz naturel. Inclut les participations financières.

B. Garanties

Dans le cadre de l'acquisition des actifs australiens, la société a conclu une entente de garantie et d'indemnisation en faveur de TransAlta liée à certaines garanties offertes par TransAlta à des tiers à l'égard de certaines obligations de TEA (les «garanties de TEA»). La société a convenu d'indemniser TransAlta à l'égard des réclamations, poursuites, procédures, obligations, pertes, frais ou dépenses engagés ou dommages subis par TransAlta relativement aux garanties de TEA, et de rembourser à TransAlta la totalité de tout montant versé par TransAlta aux termes des garanties de TEA à l'égard de poursuites, omissions, événements ou circonstances survenus depuis le 7 mai 2015. Au 31 décembre 2022, le total des montants garantis par la société s'élevait à 497 millions de dollars (516 millions de dollars en 2021).

À titre de contrepartie pour l'indemnisation, TransAlta est tenue de verser à la société le montant en dollars canadiens des frais du garant qu'elle a reçus de TEA à l'égard de toute garantie de TEA.

25. Opérations et soldes avec les parties liées

La société a conclu certaines ententes et opérations avec TransAlta, qui sont décrites ci-après.

A. Opérations avec les parties liées

Les opérations avec les parties liées comprennent les produits financiers liés aux filiales de TransAlta (note 9) et les produits d'intérêts tirés des billets à ordre à recevoir des filiales de TransAlta (note 10). De plus, tous les instruments dérivés de la société sont conclus au nom de la société par une filiale de TransAlta.

Les principales opérations avec les parties liées qui ne sont pas présentées ailleurs se présentent comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Produits tirés des CAÉ de TransAlta I)	42	40
Produits tirés des attributs environnementaux ¹	25	19
Honoraires de remboursement de frais administratifs généraux II)	18	16
Achats de gaz naturel III)	39	11
(Profits) sur cessions de swaps sur l'électricité (financier) III)	(1)	—
Charge d'intérêts sur l'emprunt à vue de TEA (note 10)	5	8
Frais d'optimisation des actifs ²	2	2
Charge d'intérêts sur la facilité de crédit et honoraires sur les garanties	1	2

1) La valeur des attributs environnementaux a été établie au moyen des informations de marché pour des instruments semblables, y compris les transactions historiques avec des tiers.

2) Une filiale de TransAlta fournit des services de gestion et d'optimisation des actifs à la centrale de cogénération de Sarnia de la société. La centrale de cogénération de Sarnia paie des frais fixes d'environ 0,125 million de dollars par trimestre, en plus des frais variables de 1,6 % de sa marge brute.

Toutes les opérations qui précèdent sont liées à TransAlta ou à ses filiales.

I. CAÉ de TransAlta

La société a conclu des contrats avec TransAlta pour certaines centrales éoliennes et hydroélectriques, prévoyant l'achat par TransAlta, pour un prix fixe, de toute l'électricité produite par ces centrales. Les prix fixes sont rajustés annuellement pour tenir compte de la fluctuation de l'indice de prix à la consommation («IPC»). TransAlta ne doit acheter que l'électricité qui est réellement produite. Chaque CAÉ de TransAlta a une durée de 20 ans ou équivalente à la durée d'utilité de l'immobilisation, si celle-ci est inférieure à 20 ans.

II. Convention de services de gestion, d'administration et d'exploitation (la «convention de services de gestion»)

En vertu de la convention de services de gestion, TransAlta fournit tous les services d'administration généraux, notamment les services de personnes agissant à titre de principaux dirigeants, pouvant être essentiels ou souhaitables aux fins de la gestion des affaires de la société. En contrepartie des services rendus, la société verse à TransAlta des honoraires (les «honoraires de remboursement de frais administratifs généraux»), rajustés annuellement pour tenir compte de la fluctuation de l'IPC. Les honoraires de remboursement de frais administratifs généraux sont calculés selon un montant égal à 5 % du BAIIA ajusté du trimestre précédent, sans duplication des coûts indirects liés à la gestion, à l'administration, à la comptabilité, à la planification et aux autres frais du siège social de TransAlta qui réduisent les dividendes ou les distributions qui seraient autrement payables à la société sur les actions privilégiées reflet.

TransAlta offre également des services d'exploitation et d'entretien en vertu de la convention de services de gestion, qui comprend en général tous les services pouvant être essentiels ou exigés aux fins de l'exploitation et de l'entretien des centrales éoliennes, hydroélectriques et au gaz naturel de la société. TransAlta est remboursée pour tous les frais et coûts décaissés et ceux liés à des tiers, y compris les salaires et les avantages sociaux relatifs à la gestion et à l'exploitation des centrales non compris dans les honoraires de remboursement de frais administratifs généraux.

III. Achats de gaz naturel, ventes de gaz naturel et cessions de swaps sur l'électricité

TransAlta (SC) LP, filiale de la société, et TransAlta Energy Marketing Corp. («TEMC»), filiale canadienne de TransAlta, sont parties à une convention intragroupe sur la gestion du gaz de la centrale de Sarnia afin d'obtenir du gaz naturel à l'installation centrale de stockage Dawn auprès de TEMC. En contrepartie, TEMC pourrait conclure des contrats et tirer profit de l'emplacement de stockage de Sarnia. Les modalités de la convention intragroupe sur la gestion du gaz sont comme suit :

- Tout le gaz naturel brûlé à la centrale de Sarnia est acheté auprès de TEMC à l'indice ICE NGX Union Gas Dawn Day Ahead (auparavant à l'indice NGX Union Dawn Daily Spot Price) publié par le Canadian Gas Price Reporter le jour où le gaz est brûlé.
- TEMC achètera la totalité du gaz naturel d'appoint destiné aux clients de Sarnia à l'indice ICE NGX Union Gas Dawn Day Ahead.
- Tout le gaz non consommé et utilisé par Sarnia aux fins de couverture est acheté par TEMC à l'indice ICE NGX Union Gas Dawn Day Ahead.
- En échange du gaz, Sarnia donne à TEMC le droit illimité d'injecter, de stocker et de retirer du gaz naturel des installations de stockage de Sarnia aux fins d'activités pour compte propre.

De plus, TransAlta (SC) LP demeure responsable de tous les frais de stockage et de transport qui reposent sur les volumes de gaz transporté par le gazoduc Union Gas entre la centrale de stockage et la centrale.

B. Soldes avec les parties liées

Les soldes avec les parties liées comprennent les placements dans des filiales de TransAlta présentés à la note 9, les actifs et les passifs de gestion du risque présentés à la note 13, les créances au titre des contrats de location-financement liées au projet de stockage par batteries WindCharger à la note 13, l'emprunt à vue de TEA présenté à la note 18 et les garanties offertes par la société au nom de TransAlta et de TEA présentées à la note 24.

Les soldes importants avec les parties liées qui ne sont pas présentés ailleurs consistent en ce qui suit :

Aux 31 décembre	2022	2021
Créances clients et autres débiteurs	38	50
Dettes fournisseurs et charges à payer (y compris les intérêts à payer)	20	11
Dividendes à verser	38	38
Garanties de TEA ¹	497	516
Garanties offertes par TransAlta au nom de la société I)	416	583
Frais de gestion payés d'avance à long terme II)	2	2

1) Non comptabilisées comme un passif financier dans les états de la situation financière consolidés.

I. Garanties

Les garanties sont constituées des garanties offertes par TransAlta au nom de la société et des garanties liées aux placements dans des participations financières. Si la société ou les placements dans des participations financières ne respectent pas les dispositions des contrats de garantie connexes, la contrepartie peut présenter une réclamation de paiement de TransAlta.

II. Frais de gestion payés d'avance à long terme

Au quatrième trimestre de 2018, la société a versé des frais initiaux non récurrents de 2 millions de dollars à la mise en service de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills, qu'elle comptabilisera sur une période de 30 ans, en remplacement de la tranche annuelle de 5 % sur le BAIIA qui aurait autrement été payée conformément à la convention de services de gestion.

C. Services de personnes agissant à titre de principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la société sont les membres du conseil et de la haute direction. Les services de personnes agissant à titre de principaux dirigeants fournis par les membres de la haute direction sont offerts par l'entremise de TransAlta et de ses filiales, et sont inclus dans les honoraires de remboursement de frais administratifs généraux. La rémunération totale, composée des avantages du personnel à court terme concernant exclusivement la rémunération des administrateurs, qui comprend les honoraires et les jetons de présence et une composante de rémunération des administrateurs sous forme d'unités d'actions différées et visant l'achat d'actions ordinaires sur le marché, s'est élevée à néant pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (1 million de dollars en 2021).

26. Clients importants

En plus des produits tirés de TransAlta (se reporter à la note 25), qui ont représenté 7 % du total des produits des activités ordinaires (12 % en 2021), les produits provenant d'un client (deux clients en 2021) ont excédé 10 % du total des produits des activités ordinaires de la société, soit 15 % des produits (27 % en 2021).

27. Informations sectorielles

A. Description des secteurs à présenter

Les tableaux qui suivent présentent distinctement les résultats sectoriels selon la structure établie par le principal décideur opérationnel pour prendre des décisions opérationnelles et évaluer le rendement. Le principal décideur opérationnel évalue le rendement des secteurs opérationnels au moyen d'une mesure du BAIIA ajusté. Cette mesure d'évaluation correspond au résultat avant impôts sur le résultat, ajusté pour exclure l'incidence des éléments suivants : l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation, les coûts de financement (produits financiers), les profits ou pertes latents liés à la réévaluation à la valeur de marché, les variations de la juste valeur des actifs financiers, les profits et pertes de change et la dépréciation d'actifs, majoré du BAIIA ajusté des centrales dans lesquelles nous détenons une participation financière, qui correspond au résultat avant impôts sur le résultat des centrales, ajusté pour exclure les éléments susmentionnés, les produits tirés des contrats de location-financement et la variation du montant des créances au titre des contrats de location-financement, les frais de gestion fixés par contrat, l'intérêt perçu sur le paiement anticipé de certains coûts de transport et les recouvrements d'assurance. Les tableaux ci-après présentent le rapprochement du total des résultats sectoriels et du BAIIA ajusté avec le compte de résultat présenté selon les IFRS. Les périodes antérieures ont été ajustées aux fins de comparaison.

À des fins de présentation de l'information financière interne, l'information sur le résultat des participations financières de la société a été présentée. L'information financière au prorata n'est pas présentée et n'est pas destinée à être présentée conformément aux IFRS. Les tableaux ci-après présentent le rapprochement entre le total des résultats sectoriels et le compte de résultat présenté selon les IFRS.

B. Résultat sectoriel et autres renseignements sectoriels présentés

I. Rapprochement du BAIIA ajusté avec le résultat avant impôts sur le résultat

Exercice clos le 31 décembre 2022	Actifs détenus			Participations financières					Placements dans des participations financières et ajustements	Selon les IFRS
	Énergie éolienne – Canada	Énergie hydro- électrique – Canada	Gaz – Canada	Siège social	Énergie éolienne – États-Unis	Gaz – États- Unis	Gaz – Australie	Total		
Produits des activités ordinaires ¹	233	29	300	—	114	26	176	878	(318)	560
Combustible, redevances et autres coûts ²	16	6	177	—	3	15	11	228	(29)	199
Marge brute	217	23	123	—	111	11	165	650	(289)	361
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ³	40	8	33	22	18	5	33	159	(56)	103
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	7	2	—	—	5	—	—	14	(5)	9
Autres produits d'exploitation, montant net	(12)	—	5	—	(3)	—	—	(10)	(4)	(14)
BAIIA ajusté⁴	182	13	85	(22)	91	6	132	487	(224)	263
Amortissement										(141)
Imputations pour dépréciation d'actifs										(31)
Produits financiers liés aux filiales de TransAlta										40
Produits d'intérêts										6
Charges d'intérêts										(50)
Produits tirés des contrats de location- financement										1
Profit de change										1
Profit à la vente d'actifs										2
Résultat avant impôts sur le résultat										91

1) Le BAIIA ajusté exclut l'incidence des profits ou pertes latents liés à la réévaluation à la valeur de marché. Les montants liés aux participations financières incluent les produits tirés des contrats de location-financement ajustés pour tenir compte de la variation du montant des créances au titre des contrats de location-financement.

2) Les montants liés aux participations financières incluent les produits d'intérêts sur le paiement anticipé de certains coûts de transport.

3) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

4) Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS et n'a pas de signification normalisée en vertu des IFRS.

Exercice clos le 31 décembre 2021	Actifs détenus			Participations financières					Placements dans des participations financières et ajustements	Selon les IFRS
	Énergie éolienne – Canada	Énergie hydro- électrique – Canada	Gaz – Canada	Siège social	Énergie éolienne et solaire – États-Unis	Gaz – États- Unis	Gaz – Australie	Total		
Produits des activités ordinaires ¹	224	29	217	—	100	22	182	774	(304)	470
Combustible, redevances et autres coûts ²	10	3	119	—	2	10	5	149	(17)	132
Marge brute	214	26	98	—	98	12	177	625	(287)	338
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ³	38	7	30	19	15	4	36	149	(55)	94
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	6	2	—	—	5	—	—	13	(5)	8
BAIIA ajusté ⁴	170	17	68	(19)	78	8	141	463	(227)	236
Amortissement										(150)
Imputations pour dépréciation d'actifs										(17)
Produits financiers liés aux filiales de TransAlta										108
Produits d'intérêts										6
Charges d'intérêts										(42)
Produits tirés des contrats de location- financement										1
Profit de change										8
Résultat avant impôts sur le résultat										150

1) Le BAIIA ajusté exclut l'incidence des profits ou pertes latents liés à la réévaluation à la valeur de marché. Les montants liés aux participations financières incluent les produits tirés des contrats de location-financement ajustés pour tenir compte de la variation du montant des créances au titre des contrats de location-financement.

2) Les montants liés aux participations financières incluent les produits d'intérêts sur le paiement anticipé de certains coûts de transport.

3) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

4) Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS et n'a pas de signification normalisée en vertu des IFRS.

II. Principales informations des états de la situation financière consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022	Énergie éolienne – Canada	Énergie hydro-électrique – Canada	Gaz – Canada	Total
Immobilisations corporelles	1 429	121	216	1 766
Actifs au titre de droits d'utilisation	22	4	—	26
Immobilisations incorporelles	79	2	—	81

Exercice clos le 31 décembre 2021	Énergie éolienne – Canada	Énergie hydro-électrique – Canada	Gaz – Canada	Total
Immobilisations corporelles	1 502	161	234	1 897
Actifs au titre de droits d'utilisation	22	4	—	26
Immobilisations incorporelles	89	2	1	92

III. Principales informations des tableaux des flux de trésorerie consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022	Énergie éolienne – Canada	Énergie hydro-électrique – Canada	Gaz – Canada	Total
Ajouts d'actifs non courants :				
Immobilisations corporelles	99	3	16	118

Exercice clos le 31 décembre 2021	Énergie éolienne – Canada	Énergie hydro-électrique – Canada	Gaz – Canada	Total
Ajouts d'actifs non courants :				
Immobilisations corporelles	285	3	6	294